PLUS DE 6000 MONTURES À PRIX...
VU
7050 JEAN-TALON, EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

EN STOCK
MISE À JOUR DE WORDPERFECT 5.1
129$*
3-SOFT LOGICIELS
(514) 646-2259
AJOUTEZ 4% SUR CARTES DE CRÉDIT

Aujourd'hui: Nuageux, une averse ça et là
Minimum 4° Maximum 12°
Demain: Partiellement ensoleillé DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTRÉAL, VENDREDI 3 MAI 1991 107e ANNÉE N° 190 66 PAGES, 4 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Des taxes, encore des taxes

«Vivre selon nos moyens»: le déficit grimpe à 3,5 milliards

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Coincé par la récession, le gouvernement du Québec doit à la fois hausser une série de taxes à la consommation et augmenter considérablement son déficit pour boucler l'année sans accroître l'impôt sur le revenu des particuliers.

Automobilistes, fumeurs et buveurs sont à nouveau frappés par les hausses de taxes prévues au budget déposé hier soir par le ministre des Finances Gérard D. Levesque. Ce dernier en profite pour reléguer aux oubliettes sa promesse de ramener de 8 à 7 p. cent, en janvier 1992, la taxe de vente provinciale sur les produits et les services.

«Il faut vivre selon ses moyens», a insisté hier le ministre, en justifiant les choix de son sixième budget, un exposé avare en allègements fiscaux et en mesures sociales. Avec un budget «marqué au coin de l'austérité» et un déficit porté à 3,5 milliards, le ministre espère traverser la récession — qui s'achève selon lui — sans trop dénouer les cordons de la bourse.

Avec le budget d'hier, d'ici au printemps 1994, c'est plus de 3 milliards supplémentaires que Québec ira chercher dans les goussets des contribuables en hausses de taxes à la consommation.

Le simple «oubli» de son engagement de réduire la taxe de vente à 7 p. cent l'an prochain — lorsqu'elle sera étendue aux services — permet à M. Levesque de récupérer 153 millions en 1991-1992, 762 millions l'an prochain et 832 millions l'année suivante.

Depuis minuit, le paquet de 25 cigarettes a augmenté de 25 cents. Le 1er juillet, les boissons alcoolisées augmenteront de 20 cents le litre — 15 cents pour une bouteille de vin, 3,4 cents par bouteille de bière. Au total, les hausses de taxes sur le tabac et l'alcool feront entrer 140 millions supplémentaires dans les coffres.

Les automobilistes ne seront pas épargnés ; il absorberont 248 millions de taxes supplémentaires dès cette année. Une hausse immédiate de 2 cents le litre d'essence ou de diesel sera suivie d'une autre, identique, en septembre prochain.

En choissant de taxer la consommation — 550 millions de taxes supplémentaires cette année, 1,2 milliard l'an pro-

VOIR BUDGET EN A2

TEXTES ET ILLUSTRATIONS EN PAGES A2, A3, A4, ET A5

BUDGET 91

8% TAXE DE VENTE

Maintien à 8 p. cent de la taxe de vente provinciale qui devait diminuer à 7 p. cent en 1992

CIGARETTES

Augmentation des taxes sur le tabac: 1 cent par cigarette aujourd'hui et 1 cent en janvier

ALCOOL

Hausse de la taxe sur l'alcool: 3,4 cents de plus la petite bière, 15 cents la bouteille de vin

ESSENCE

Hausses de taxe sur l'essence: 2 cents le litre dès maintenant, et 2 cents le 1er septembre

ALLOCATION À LA NAISSANCE

Augmentation de 6000 $ à 7500 $ de l'allocation à la naissance pour un troisième enfant

IMPÔT DES PARTICULIERS

Pas de hausses d'impôt pour les particuliers. Les déductions seront indexées à 4,5 p. cent

ASSURANCE AUTOMOBILE

Baisse des primes prélevées par la Société d'assurance auto. La prime passe de 99 $ à 85 $ pour un véhicule de promenade

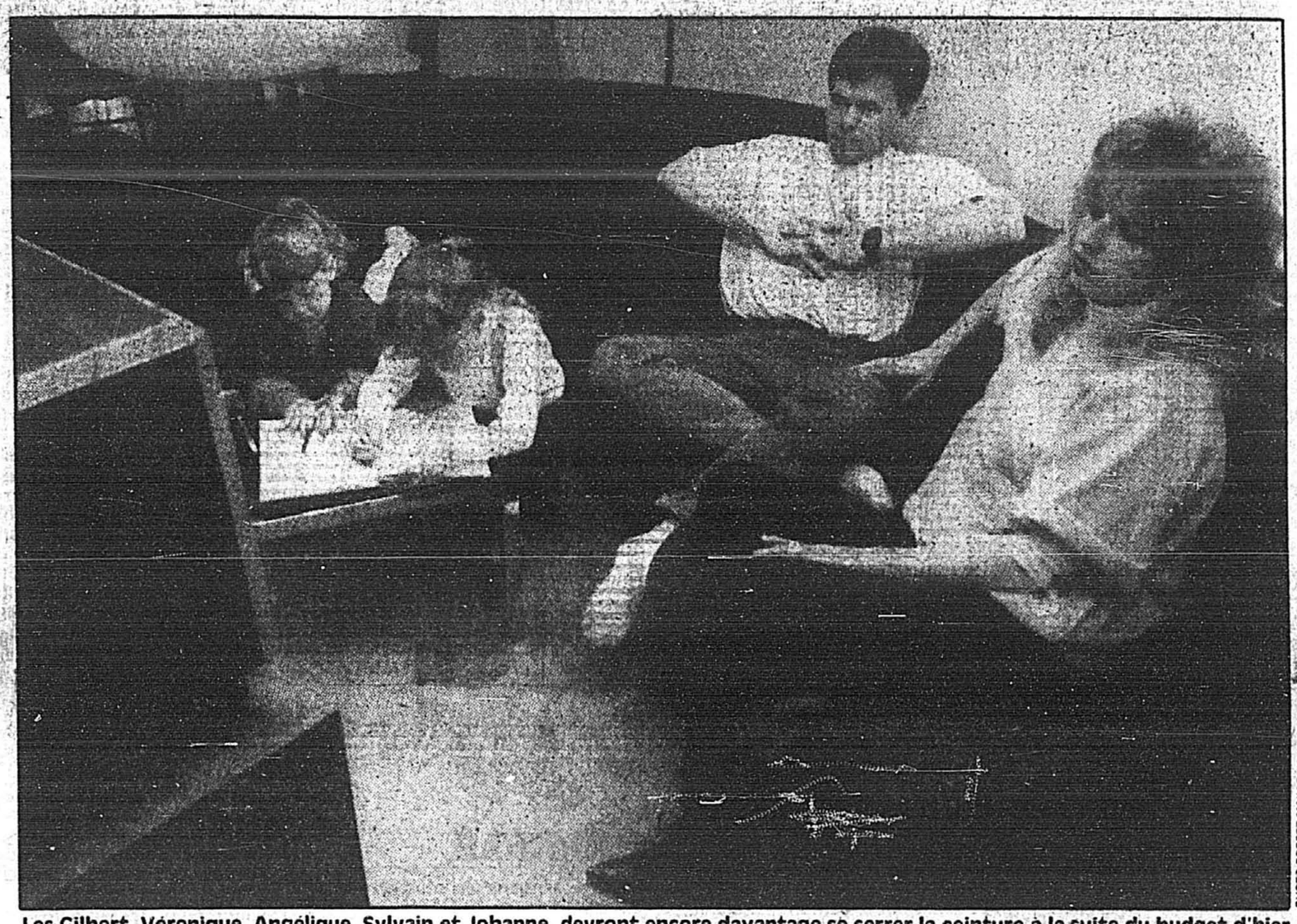


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Les Gilbert, Véronique, Angélique, Sylvain et Johanne, devront encore davantage se serrer la ceinture à la suite du budget d'hier.

Rien pour améliorer une situation déjà difficile

MARIO FONTAINE

Le budget Levesque ne mettra pas les Gilbert à la rue. Mais il n'améliorera pas non plus les finances de cette famille de Repentigny d'où la cigarette est déjà pratiquement disparue depuis le dernier budget fédéral, et qui lutte pour joindre les deux bouts.

Sylvain Gilbert est préposé au fichier dans une grande entreprise. Son épouse Johanne ne travaille plus qu'épisodiquement, récession oblige. La fumeuse, c'est elle. Une bien petite fumeuse: un paquet par quinze jours, parce que c'est devenu trop prohibitif. «On fume à temps partiel», laisse tomber M. Gilbert. Et ils boivent à l'avenant.

«Déjà on a pas mal *slaqué* sur la bière, dit-il. Et au prix où c'est rendu, on se cotise pour acheter quelques bouteilles quand on a de la visite. Ce sera encore plus difficile cet été.» Dans un cas comme dans l'autre, les mesures annoncées hier ne présagent pas de la catastrophe pour eux, mais ne feront qu'empirer une situation déjà difficile.

La Renault 5 familiale, une 82, commence à battre de l'aile. Propriétaires de leur première maison depuis moins d'un an, les Gilbert espèrent garder leur voiture le plus longtemps possible. Et quand ils la changeront, ce sera pour un autre modèle tout aussi peu gourmand, compte tenu de la nouvelle majoration du prix de l'essence de deux cents le litre.

Le gouvernement Bourassa porte son allocation à la naissance à 7500 $ pour un troisième enfant? Cela ne suffira pas à donner de la compagnie aux petites Véronique et Angélique. «Cela en influencera peut-être certains. Pour nous, c'est un pensez-y bien. Un troisième enfant n'est pas exclu, mais ce n'est pas cela qui fera la différence», explique Sylvain qui, en plus de travailler le jour, se perfectionne en suivant des cours du soir.

À vue de nez, Michel Lanteigne, qui signe la chronique **Vos impôts** dans *La Presse* n'a pas l'impression que la famille Gilbert verra son revenu augmenter à la suite de ce budget, comme le gouvernement Bourassa

VOIR FAMILLE EN A2

La fraude à l'aide sociale prend de l'ampleur

SUZANNE COLPRON

On a aujourd'hui une meilleure idée de l'ampleur du réseau de fraudeurs de la sécurité sociale quand on sait qu'ils sont dix fois plus nombreux que les ressortissants nigérians accusés, hier, d'avoir illégalement encaissé des chèques d'aide sociale.

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec estiment maintenant à au moins 120 le nombre de Nigérians qui auraient utilisé différents noms pour retirer davantage de prestations, au Québec et en Ontario.

Le montant de la fraude, évalué dans un premier temps à environ 800 000 $, pourrait ainsi dépasser les 4 millions.

«On parle de 125 personnes pour l'instant. Mais ce nombre est conservateur. Il pourrait augmenter au cours des prochains jours», a affirmé l'agent Camil Gagnon.

L'enquête menée depuis trois semaines par l'unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec, à Montréal, a déjà entraîné l'arrestation de 15 revendicateurs du statut de réfugié origi-

VOIR FRAUDE EN A2

Pas de français au procès de 41 Mohawks

YVES BOISVERT

Un nouveau jugement rendu hier par la Cour supérieure est venu jeter un peu plus de confusion dans le débat linguistique qui retarde le début des procès des Mohawks d'Oka.

Voilà que le juge Louis Tannenbaum, qui doit entendre le procès de 41 Mohawks au palais de justice de Saint-Jérôme, a décrété que le français ne pourrait pas être utilisé par les procureurs de la Couronne, même lors des discussions d'ordre technique.

Cette décision du juge Tannenbaum entre en contradiction radicale avec celle de son confrère, le juge Benjamin Greenberg qui, lui, a déclaré il y a deux semaines que les avocats du ministère public ont le droit constitutionnel de s'exprimer en français.

Le juge Greenberg doit entendre le procès de Ronald Cross (Lasagne), Gordon Lazore (Noriega) et Roger Lazore, qui ont été séparés du reste du groupe d'accusés. Sa décision a toutefois été portée en appel, et le processus judiciaire est paralysé jusqu'à ce que la Cour d'appel tranche.

Le litige tourne autour d'une

VOIR MOHAWKS EN A2

Sommaire

Annonces classées
immobilier .... B13 à B15, C8 à C10
marchandises C10, C11
emplois C11, C12
automobiles ..... C12 à C14
propositions d'affaires B12
Arts et spectacles
informations ..... C1 à C6
horaires C4, C5
Bandes dessinées C9
Bridge C13
Décès C15
Économie ..... B6 à B12
Êtes-vous observateur? . B13
Feuilleton B15
Horoscope B14
Le monde B1
Loteries A13
Mots croisés C11, S14
«Mot mystère» C10
Quoi faire C7
Radio / Télé C1, C3, C6
TABLOÏD SPORTS
Réjean Tremblay 5
Mots croisés 14

Les Canadiens sous-estiment les dangers de la cigarette

Presse Canadienne

OTTAWA

Un récent sondage révèle que la majorité des Canadiens ne sont pas au courant des dangers de la cigarette sur la santé.

Selon ce sondage, commandé par le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, deux personnes sur 10 ont mentionné les maladies du coeur et quatre sur 10 ont identifié le cancer du poumon comme étant des maladies reliés à l'usage du tabac.

Au Canada, les maladies du coeur et le cancer du poumon sont les principales causes des deux tiers des 35 000 décès attribués au tabagisme chaque année.

Un pour cent des personnes interrogées en décembre dernier ont cité la dépendance envers la cigarette comme ayant des conséquences sur la santé, alors que le Conseil la considère comme le principal problème.

Ce sondage montre qu'«il n'y a pas de compréhension significative des dangers du tabagisme», a déclaré Mme Mélodie Tilson, de la Fondation canadienne des maladies du coeur.

M. Victor Lachance, directeur du Conseil, trouve ces résultats terribles. Selon lui, ce sondage démontre qu'il faut accentuer la réglementation de mises en garde sur les paquets de cigarettes.

Le gouvernement fédéral a promis une réglementation obligeant l'inscription d'un avis en noir et blanc sur les dangers de l'usage du tabac, couvrant 25 pour cent du paquet de cigarettes. Cette nouvelle politique devait entrer en vigueur le 1er juin, mais a cependant été retardée.

Le sondage a été effectué du 17 au 30 décembre par la firme Environics auprès de 1030 Ontariens. Selon Environnics, même si l'enquête a été menée seulement en Ontario, elle reflète néanmoins l'opinion des Canadiens dans leur ensemble. Ce sondage donne des résultats exacts à 3,1 % près, 19 fois sur 20.

Les personnes interrogées par téléphone devaient nommer rapidement les problèmes de santé causés par la cigarette:

VOIR CIGARETTE EN A2

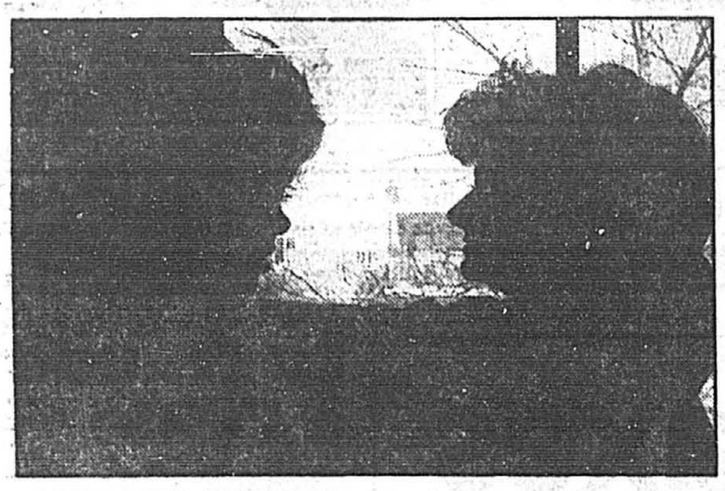


100 000 morts au Bengladesh?

■ **Trois jours après le passage d'un typhon dévastateur sur la côte est du Bangladesh, le bilan de la catastrophe dépassait déjà 37 000 victimes hier, et le premier ministre, la Bégum Khaleda Zia, avançait l'éventualité de 100 000 morts. «Des milliers de personnes sont toujours portées disparues et il pourrait y avoir trois fois plus de morts, a-t-elle dit. Je prie Allah pour que ce ne soit pas le cas.» Devant cette situation, la CEE a décidé d'accorder une aide immédiate de 10 millions d'écus (environ 12 millions US) au Bangladesh. Pour sa part, le Canada lui enverra une somme additionnelle de 1 375 000 $, qui s'ajoutera au million qu'il lui a déjà fait parvenir par l'entremise de l'ACDI.** *Nos informations en page B5*

BONI? BONNE IDÉE!
Boni de 1/8%* sur vos dépôts garantis.
*Détails en succursales
TRUST GÉNÉRAL
91/4% 18 mois
INTÉRÊTS ANNUELS
Taux sujet à changement sans préavis.
...du Carrefour, Laval, 682-3200
...5, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5676
Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777
Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300
1100, rue University, Montréal, 871-7200
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780
Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
Place Portobello, Brossard, 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8666
521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

SAMEDI DANS *LA PRESSE*

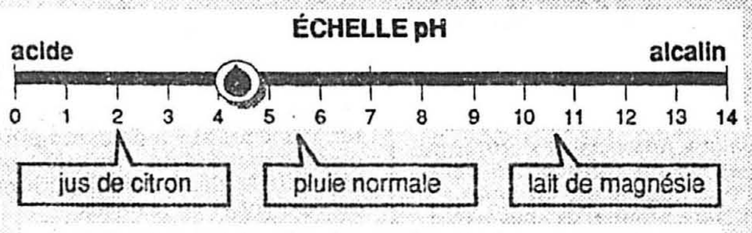


DEUX DRAMES HUMAINS : Comme dans toute autre société, les problèmes humains sont monnaie courante au Québec. Dans ses éditions de samedi et dimanche, *La Presse* présentera deux cas pathétiques. D'abord celui d'une femme victime de viol, qui raconte le drame qu'elle a vécu en début d'année dans le quartier Plateau Mont-Royal. Puis, dimanche, une mère nous raconte la fugue de sa fille et les angoisses qu'elle a ressenties. Un viol et une fugue. Deux cas vécus, deux drames humains, deux témoignages extraordinaires. À lire dans *La Presse* de samedi et de dimanche.



LA FRANCE DE NOS ANCÊTRES : Les Québécois ont des liens privilégiés avec la France, d'où viennent pour la plupart leurs ancêtres. *La Presse* publie demain, dans le cahier Vacances-Voyages, le premier d'une série de six articles décrivant ces provinces d'où vinrent les premiers pionniers français. Chaque article est accompagné d'un itinéraire et d'une liste indiquant le lieu d'origine de plusieurs familles québécoises. Les textes sont signés par l'historien et journaliste Robert Prévost, auteur de plusieurs guides, dont *La France de l'Ouest des Québécois* et *Le Paris des Québécois*. Les articles suivants seront publiés dans Vacances-Voyages au cours des prochaines semaines.

INDICE DE L'ACIDITÉ DES PRÉCIPITATIONS
du 1er MAI 1991



25 fois plus acide que des précipitations normales

Le tableau ci-contre que La Presse publie au lendemain des dernières précipitations tombées sur Montréal indique le degré d'acidité de la dernière averse de neige ou de pluie. Le degré d'acidité de l'eau est mesuré par l'échelle pH, graduée de 0 à 14. Le pH 7 est neutre. Fait à noter, le sud du Québec reçoit des précipitations dont le pH moyen annuel est de 4,3 à 4,4. C'est dire que ce niveau d'acidité est d'environ 20 fois supérieur à la normale.

Infographie La Presse

La Quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres	925
à quatre chiffres	0253

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numero 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 3 MAI 1991 — 18-5-01

LES ANNONCES CLASSÉES
La Presse
285-7111

Plus de mille maires en colère devant l'Assemblée nationale

PIERRE BELLEMARE
QUÉBEC

■ Une manifestation sans précédent dans les annales du Québec a réuni, hier, plus d'un millier d'élus municipaux devant l'Assemblée nationale, où ils ont tenu à exprimer leur colère à l'égard de la réforme Ryan qui devait être avalisée, quelques heures plus tard, par le budget du ministre des Finances Gérard D. Lévesque.

Immédiatement après avoir donné le coup d'envoi de leurs assises annuelles, qui se déroulent jusqu'à demain à deux pas de la colline parlementaire, quelque 500 des 2000 délégués de l'Union des municipalités du Québec, ayant à leur tête le maire Ralph Mercier, président sortant de l'UMQ, se sont dirigés vers l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps, un autre groupe de 500 élus, membres de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), marchaient à leur rencontre sur la Grande-Allée pour faire front commun contre le gouvernement Bourassa.

Presque vingt ans plus tôt, le front commun des employés de l'État avait commencé de se rassembler exactement au même endroit pour réclamer des conditions de travail décentes, à partir d'un salaire minimum de 100 $ par semaine.

Mais, hier midi, sous un soleil timide, les manifestants portant pour la plupart le veston et la cravate tenaient à signifier au gouvernement Bourassa qu'on ne devait pas les considérer comme de «simples gérants du gouvernement québécois».

Parmi eux se trouvaient notamment les maires de Montréal, M. Jean Doré, et de Québec, M. Jean-Paul L'Allier — un ex-ministre libéral du cabinet Bourassa qui a traversé la tempête de 1972 —, ainsi que plusieurs autres élus municipaux d'importantes régions du Québec.

À la blague, le maire l'Allier a confié : «Cela a fonctionné pour d'autres (les syndiqués de l'État), pourquoi pas pour nous?»

Le maire d'Austin, M. Roger Nicolet, président de l'UMRCQ, a clamé sa fierté d'être associé à un tel précédent historique, tout en faisant état des «sacrifices personnels consentis par des élus venus des quatre coins du Québec, des Îles-de-la-Madeleine à l'Abitibi, en passant par le coeur du Québec».

Les maires Mercier (Charlesbourg) et Nicolet se sont adressés aux manifestants à partir d'une tribune sur laquelle flottaient des dizaines de drapeaux de villes.

Cette manifestation, qui a peut-être duré une heure, s'est déroulée dans le calme même si, à certains égards, elle a pris l'allure des manifestations syndicales.

SUITE DE LA UNE

BUDGET

Des taxes, encore des taxes

chain — le ministre des Finances estime avoir choisi la voie «la moins dommageable pour la compétivité du Québec». Dans son budget, l'Ontario a retenu les mêmes cibles, a-t-il rappelé. Pour l'essence, après avoir longuement hésité devant les baisses récentes, Québec a choisi de hausser les taxes tout en étalant ses augmentations, pour éviter un choc trop dur, a souligné M. Levesque.

Québec doit accepter une hausse importante de son déficit, qui atteindra 3,5 milliards. À cause de la récession, les recettes de 1990-1991 ont été de 33 milliards, soit 550 millions de moins que prévu au précédent budget pendant que les dépenses, elles, ont augmenté de 495 millions à 35,8 milliards.

Le déficit que l'on prévoyait à 1,7 milliard, l'an dernier, sera finalement de 2,8 milliards pour l'année qui vient de se terminer. Il passera à 3,48 milliards pour l'année financière 1991-1992.

Le solde des opérations courantes, la portion des emprunts destinés à «payer l'épicerie», augmente considérablement, à plus de 2 milliards, comparativement à 310 millions en 1989. Québec promet de diminuer le déficit d'un milliard chaque année dans les deux prochaines années. Pour le critique péquiste Jacques Léonard, le ministre Levesque se berce d'illusions. Ses promesses d'équilibre financier s'appuient sur des compressions de 1,2 milliard des dépenses gouvernementales l'an prochain un objectif irréaliste selon lui.

En revanche, avec le budget d'hier, Québec ne hausse pas les impôts des particuliers, et les déductions seront indexées au coût de la vie, soit 4,5 p. cent.

Le crédit remboursable pour la taxe de vente, mis en place cette année, augmentera de 90$ à 120$ pour un adulte, à compter de 1992. Pour les enfants, ces crédits passeront de 25$ à 40$, des mesures qui coûteront 74 millions au gouvernement dans deux ans.

Autres bonnes nouvelles: le gouvernement augmente à 7500$ le «bébé-bonus» de 6000$ pour un troisième enfant, une facture de 20 millions par année. On prolonge d'un an le programme d'accès à la propriété qui devait se terminer en mai.

Québec réduira, à compter d'août, de 99$ à 85$ la prime demandée par la Société d'assurance auto pour un véhicule de promenade, une mesure qui lui coûtera 37 millions. D'ici l'été, de nouveaux tarifs d'assurance seront annoncés, qui tiendront compte des points d'inaptitude perdus par les conducteurs. Ces mesures seront vraisemblablement annulées par une augmentation du prix de l'immatriculation, prévoit-on toutefois.

Seule innovation, Québec instaure un programme d'aide à la formation de la main-d'oeuvre. Les salariés pourront recevoir jusqu'à 90 p. cent de leurs revenus nets — en prêts et en subventions — pour suivre des cours de formation professionnelle au secondaire ou au collégial. Ce programme couvre un maximum de trois sessions. Québec prévoit y injecter 100 millions par année lorsqu'il aura atteint son rythme de croisière. Cette année toutefois, les dépenses à ce chapitre seront nulles; elles seront de 16 millions en 1992-1993 et de 58 millions l'année suivante.

En dépit des espoirs de Montréal, aucune mesure spécifique n'est annoncée pour relancer l'économie de la métropole. Pour M. Levesque, Montréal profitera largement d'une série de mesures destinées à favoriser le financement des entreprises et le développement technologique, des dispositions qui ne coûtent que 12 millions cette année, mais qui totaliseront 180 millions d'ici 1994. Québec met aussi en place un fonds spécial pour épauler financièrement les investissements industriels, une enveloppe qui pourrait atteindre 200 millions promet-on (seulement 3 millions y seront dirigés cette année).

Toujours pour stimuler l'économie, Québec modifie les règles du Régime d'épargne-actions. Les investissements dans les *blue chips*, déductibles à 50 p. cent, pourront atteindre 2500$ par an au lieu de 1000$. Pour les entreprises dont l'actif se situe entre 250 millions et 1 milliard, la déduction passe de 50 à 75 p. cent. Pour les plus petites entreprises, l'achat d'actions sera désormais déductible à 100 p. cent, au lieu de 75 p. cent.

Pour M. Levesque, toutefois, les problèmes financiers du gouvernement seront passagers, «conjoncturels» et les signes d'une reprise économique sont déjà perceptibles. Le gouvernement promet pour les deux années prochaines deux réductions d'un milliard de son déficit, pour le ramener à 1,5 milliard en 1994.

Encaissant l'effet de la récession — reporté au déficit — Québec met de l'avant une série de compressions destinées à ramener dès cette année à 6,4 p. cent l'augmentation des dépenses prévue à 6,9 p. cent, il y a un mois, par le Conseil du trésor.

Les ministères devront comprimer leurs dépenses de 190 millions supplémentaires dès cette année. L'embauche sera scrutée à la loupe, les achats d'ordinateurs mieux contrôlés et les voyages à l'étranger réduits au strict minimum, a promis M. Levesque.

Québec mise sur une diminution des taux d'intérêt pour l'an prochain, mais ces prévisions ont été faites avant que ne soit connu le budget inflationniste de l'Ontario, a indiqué M. Levesque.

L'économie subira un recul de 1,1 p. cent en 1991, prévoit-on aux Finances, où on table toutefois sur une croissance moyenne de 3,5 p. cent pour la période 1992-1994. Une diminution de 5,4 p. cent des ventes au détail est prévue pour 1991, mais elle sera suivie d'une hausse moyenne de 6,5 p. cent pour les deux années suivantes, anticipe-t-on. Avec une population active stable, le taux de chômage augmentera à 12,4 p. cent en moyenne en 1991, comparativement à 10,1 p. cent en 1990.□

FAMILLE

Rien pour améliorer une situation déjà difficile

l'avait laissé entendre l'été dernier pour justifier l'élargissement de sa taxe de vente (TVQ). Mais, dit-il, il est difficile de se faire une idée précise avec ce que l'on a comme informations.

«Le maintien de la TVQ à 8 p. cent (elle devait passer à 7 p. cent) apparait comme la mesure la plus importante de ce budget. Celui qui fume peut essayer de se contrôler. Celui qui roule peut prendre moins souvent sa voiture. Mais la TVQ touche tout ce qu'on consomme, il n'y a pas moyen d'y échapper: plus tu consommes, plus tu payes.»

Gilbert Martin place lui aussi le maintien de la TVQ à 8 p. cent en tête de ses commentaires. On a été surpris et encouragés par l'allocation au troisième enfant, par la baisse de l'assurance automobile, par le dégrèvement pour la formation des travailleurs, convient-il, «mais c'était des bonbons pour faire passer la couleuvre» qu'est la TVQ. Une couleuvre qui sera encore plus grosse en janvier prochain, alors que Québec commencera à imposer les services en plus.

Le «non-dit» du budget inquiète également ce porte-parole de la Fédération nationale des associations de consommateurs: de combien augmenteront les tarifs d'Hydro-Québec? Imposera-t-on un ticket modérateur ou un impôt service dans les hôpitaux? Combien nous coûtera la réforme de la fiscalité municipale? Autant de questions dont le budget ne parle pas, mais qui risquent de faire mal aux consommateurs dans un proche avenir.

Aux yeux du directeur provincial du service de la fiscalité de Mallette-Maheu, Pierre-Jean Beauregard, le budget Levesque ne contient pas grand chose pour la famille moyenne en regard des bonifications qu'il apporte aux abris fiscaux. M. Beauregard qualifie le maintien de la TVQ de mauvaise surprise, qui s'ajoute à un saupoudrage de plusieurs petites augmentations. «Petit à petit, ça finit par compter», constate-t-il.□

FRAUDE

La fraude à l'aide sociale prend de l'ampleur

naires du Nigéria, en Afrique de l'Ouest..

De ce nombre, trois ont été relâchés après interrogatoire. Onze autres ont comparu, hier, pour répondre à des accusations de fraude. Et un douzième a été sommé de se présenter en cour à une date ultérieure.

Les prévenus, remis en liberté au terme de leur comparution, doivent revenir au palais de justice de Montréal le 11 juin pour subir leur enquête préliminaire. Sept autres ressortissants nigérians font actuellement l'objet de recherches en vertu de mandat d'arrestation.

Les documents saisis mercredi par les enquêteurs de la Sûreté du Québec indiquent par ailleurs que les opérations du réseau de fraudeurs s'étendent jusqu'en Ontario.

Selon l'agent Gagnon, les 125 ressortissants du Nigéria soupçonnés de fraude auraient fourni plusieurs noms et plusieurs adresses, dans la région de Montréal et à Toronto, pour obtenir davantage de prestations de l'aide sociale. La fraude aurait d'ailleurs commencé dans la province voisine.

«On ne parle plus de deux ou de trois demandes illégales d'aide sociale par fraudeur mais bien de quatre, cinq et même six demandes», a révélé l'agent Gagnon.

Cette fraude, mise au jour par des fonctionnaires du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ainsi que du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, a été dénoncée au mois de mars à la Sûreté du Québec.

Les fonctionnaires de Montréal ont découvert le subterfuge en comparant les photos qui figuraient dans les dossiers des bénéficiaires. Ils ont ainsi réalisé que certaines personnes recevaient plusieurs chèques sous différents noms.

Les enquêteurs de la police provinciale de l'Ontario, informés de la situation par leurs collègues québécois, seraient sur le point de procéder à une série de perquisitions dans la Ville-Reine.

De leur côté, les autorités de l'immigration canadienne entendent poursuivre normalement l'étude des dossiers de ces réfugiés et revendicateurs du statut de réfugié, en attendant la fin de l'enquête policière et des procédures judiciaires.

Les ressortissants nigérians qui auront été reconnus coupables devront purger leur peine dans un établissement carcéral. Ils feront ensuite l'objet d'une enquête. Leur sort sera débattu devant un arbitre du ministère de l'Immigration du Canada.

Mais les chances qu'ils puissent demeurer au pays sont maintenant minces, voire nulles.

La loi sur l'Immigration prévoit en effet l'expulsion des étrangers et des résidants permanents reconnus coupables d'avoir commis des infractions criminelles au pays.

Les réfugiés qui possèdent des antécédents judiciaires deviennent, quant à eux, inadmissibles au statut de résidant permanent. Ils doivent, par conséquent, quitter le pays.□

MOHAWKS

Pas de français au procès de 41 Mokawks

question centrale : qui doit l'emporter quand le droit d'un accusé de subir un procès dans sa langue fait obstacle au droit d'un avocat de la Couronne de s'exprimer dans la sienne?

C'est que les quatre procureurs de la Couronne chargés du dossier, s'ils acceptent que le procès se déroule entièrement en anglais, demandent de pouvoir s'exprimer en français à l'occasion, quand le débat deviendra plus technique. Les Mohawks auraient alors droit à un interprète.

Les Mohawks refusent, estimant qu'ils ont le droit d'être accusés par des procureurs s'exprimant exclusivement en anglais.

Au coeur du débat juridique, deux articles de loi. Premièrement, le fameux article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (la loi constutionnelle de 1867), qui stipule que «chacun pourra faire usage du français ou de l'anglais dans les procédures ou les plaidoyers» devant les tribunaux du Québec. Les avocats de la Couronne s'appuient sur cette disposition.

Deuxièmement, l'article 530.1 du Code criminel, qui prévoit qu'un accusé a le droit d'être accusé par un avocat de la Couronne qui parle «sa langue officielle». Les Mohawks se servent de cet article pour dire qu'une traduction simultanée n'est pas suffisante : le procureur doit *parler* en anglais.

Le juge Greenberg avait conclu que l'article 133 de l'AANB a préséance sur un simple article de la loi fédérale qu'est le Code criminel. Il a déclaré l'article 530.1 inopérant au Québec, et a donné le droit aux procureurs de s'exprimer en français.

Le juge Tannenbaum, qui a rendu un jugement de 16 pages hier matin, n'est pas d'accord : l'article 133 protège les droits linguistiques des *personnes physiques* qui se retrouvent en cour, pas celui de l'État. «De plus, à mon avis, l'article 133 protège les personnes qui, à cause des circonstances, se retrouvent en cour sans en avoir le choix», comme un témoin ou un accusé, écrit-il, précisant que ce n'est pas le cas des procureurs de la Couronne qui représentent l'État.

Selon lui, l'article 133 et l'article 530.1 ne se contredisent pas : «l'article 530.1 n'oblige pas le procureur à choisir une des langues officielles, mais donne plutôt à l'accusé le droit d'avoir un procureur qui a accepté d'utiliser sa langue».

Le juge laisse donc entendre que si les procureurs de la Couronne ne sont pas prêts à parler en anglais tout le long du procès, l'État a la responsabilité de confier le dossier à des avocats aptes à la faire.

La Couronne, qui en appellera de cette décision, a annoncé qu'elle entend s'y plier en attendant que la Cour d'appel tranche. Le procès commencera lundi, en anglais... à 100 p. cent.□

CIGARETTE

Les Canadiens sous-estiment les dangers de la cigarette

- sept pour cent ont cité la fumée secondaire;
- 25 pour cent savaient que les risques de crises cardiaques diminuent lorsqu'on cesse de fumer;
- huit pour cent ont signalé que l'usage du tabac durant la grossesse constituait un danger.□

La solution

■ Nous publions aujourd'hui, dans le tabloid des sports, la solution de la grande grille de Pâques. Les noms des gagnants seront publiés le vendredi 10 mai.

Correctif

■ *La Presse* a rapporté hier les propos du député de Chambly, M. Phillip Edmonston, concernant des défectuosités dans certaines voitures Ford fabriquées entre 1986 et 1989. Or, le député a fait état de pièces défectueuses dans les pompes à essence et non pas dans les pompes à eau, ainsi que nous l'avons écrit. Le député le précise et offre aux lecteurs de leur faire parvenir les bulletins de service émis par la compagnie sur ce problème. On peut écrire sans frais au bureau du député à la Chambre des Communes, à Ottawa.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
- à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Laval-des-Rapides : Loisirs Bon-Pasteur, 387, boul. des Prairies, de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Saint-Pie-de-Bagot : école du Sacré-Coeur, de 15 h à 20 h 30.

BUDGET 91

Québec fait payer les riches... fumeurs

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

CIGARETTES

■ En imposant encore des hausses de taxes sur les tabacs et l'alcool, soit 25 cents sur le paquet de 25 cigarettes dès maintenant, plus 3,4 cents sur «la petite bière» et 20 cents le litre d'alcool, à compter du 1e juillet prochain, le ministre des Finances va empocher $140 millions au cours de la prochaine année.

Plus de 14 p. cent des taxes provinciales sur les tabacs servent à financer le déficit olympique, note-t-on dans le budget Lévesque. Depuis minuit, le fumeur doit donc payer 5,76 cents, en taxes provinciales seulement, chaque fois qu'il allume une cigarette. Il paie également 8 cents au gouvernement central.

Avec cette nouvelle augmentation de la taxe sur les produits du tabac, ajoutée aux 75 cents le paquet imposés par le dernier budget fédéral, c'est donc une hausse subite de $1 le paquet que le fumeur doit souffrir cette année pour se permettre le «luxe» de la nicotine.

Un paquet de 25 cigarettes de format régulier, qui se vendait hier dans plusieurs dépanneurs 5,95$, se vend aujourd'hui 6,24$, taxes sur le tabac, TPS et TVQ incluses.

Le Québec, un important fabricant de cigarettes au pays, est moins gourmand, en ce domaine, que le gouvernement central et les autres provinces, admet le ministre Gérard D. Lévesque. Rappelons que la taxe sur les tabacs est en vigueur depuis minuit la nuit dernière, alors que les hausses prévues pour l'alcool ne s'appliqueront qu'à compter du 1e juillet prochain.

L'augmentation de la taxe sur l'alcool portera le prix d'une caisse de 24 bouteilles de bière dans les dépanneurs de 26,61$ (après taxes, consigne comprise) à 27,56$.

«Après avoir exclu l'impôt des particuliers, il fallait plutôt songer à des sources d'imposition où les taux sont généralement moins élevés qu'ailleurs et qui n'affecte pas la compétitivité du Québec», a expliqué le ministre Gérard D. Lévesque.

Ce sont des cibles classiques. Les consommateurs s'y attendaient depuis la publication des budgets du gouvernement fédéral et du gouvernement ontarien. «Les gens s'y attendent tellement qu'ils réagissent peu à ces hausses. Le gouvernement empoche néanmoins ainsi deux fois plus qu'il pourrait le faire avec l'implantation de casinos», note l'ancien ministre du Revenu, M. Yves Séguin, devenu analyste depuis sa démission du cabinet Bourassa. Et le gouvernement n'a pas à souffrir le mécontentement des régions qui voudraient toutes avoir leur casinos», ajoute-t-il.

Les mesures

Pour mieux faire avaler cette nouvelle pilule aux fumeurs, le ministre des Finances a annoncé une hausse de 1 cent la cigarette, plutôt que de 25 cents le paquet.

Les «rouleuses» vont également coûter plus cher. Chaque gramme de tabac en vrac subit en effet une hausse de 5¢, soit un dollar la boîte de 200 grammes.

Au sujet des alcools, les revenus anticipés par le gouvernement sont de l'ordre de $46 millions, pour l'année financière 1991-1992.

Les augmentations prévues, à compter de juillet prochain, sont de 3,4 cents pour la bouteille de bière et 20 cents le litre pour le vin et les spiritueux. Une bouteille de vin, qui ne fait pas le litre, coûtera en moyenne 15 cents de plus. Les consommateurs de produits alcoolisés, contrairement aux fumeurs, profiteront donc d'un répit jusqu'en juillet.

Le ministre des Finances a par ailleurs annoncé que les permis de vente d'alcool seront désormais plus onéreux pour les tenanciers qui devront débourser 30$, comparativement à 10$, pour leur obtention.

La guerre au déficit est à reprendre

RUDY LE COURS

■ A cause de la conjoncture économique maussade en bonne partie attribuable aux politiques fédérales, le déficit budgétaire bondit cette année à 3,48 milliards, le deuxième plus élevé dans l'histoire du Québec.

Conscient de son ampleur d'autant plus qu'il prévoyait seulement 1,6 milliard lors de son discours sur le budget l'an dernier, le ministre des Finances Gérard D. Levesque a déclaré qu'il faudra s'attacher à le réduire substantiellement «pour nous assurer que l'économie du Québec demeure concurrentielle à long terme».

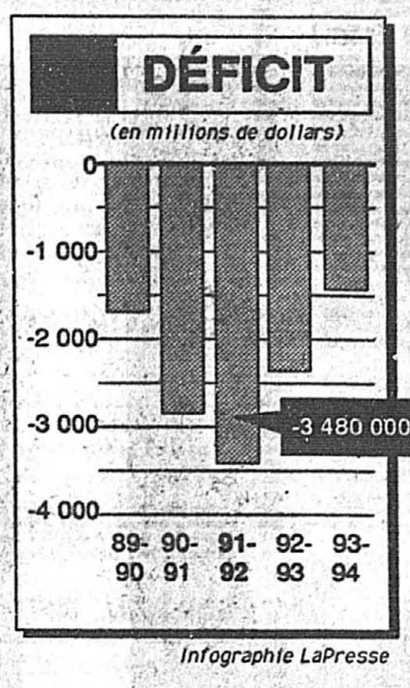
Voila pourquoi le ministre propose de le réduire d'un milliard par année au cours des deux prochaines années.

Ainsi, il se situerait en 1993-94 en bas des dépenses d'immobilisations.

Le défi est de taille car le ministre propose d'y parvenir sans hausse d'impôts ou de taxes.

Il faudra se rabattre sur la relance de l'économie qui devrait regarnir les coffres et sur un contrôle plus serré des dépenses qui ne pourront croître de plus de 4,5 p. cent par année. Or, les prévisions actuelles budgétaires prévoient une croissance des dépenses de l'ordre de 6,2 p. cent par année malgré les concessions salariales des employés des secteurs public et parapublic. M. Levesque n'a pas précisé comment il compte résoudre cette quadrature du cercle.

Une partie de la croissance des dépenses provient du coût accru de la dette résultant des déficits de cette année et de l'an passé.



Infographie LaPresse

M. Levesque prévoyait l'an dernier boucler son exercice avec un déficit de 1,75 milliard: il se sera élevé finalement à tout près de 2,8 milliards.

L'effet de ces deux déficits porte le service de la dette à 17,5 p. cent des dépenses gouvernementales. Il s'agit du troisième poste budgétaire en importance après la santé (39,6 p. cent), et l'éducation (19,3).

En comparaison, au moins 30 cents de chaque dollar dépensé par Ottawa va au service de la dette.

La dette totale du gouvernement du Québec s'établit maintenant à 45,8 milliards. Ce montant se décompose en 29,6 milliards de dette directe et de 16,2 milliards en compte des régimes de retraite.

Pour redresser les finances publiques, M. Levesque compte évidemment sur une relance de l'économie qu'il entrevoit pour le second semestre. Il prévoit toutefois que le Produit intérieur brut canadien devrait reculer pour l'ensemble de l'année d'un p. cent par rapport à 1990 alors que l'inflation devrait progresser de 6,2 p. cent. Le recul du PIB au Québec devrait atteindre 1,1 p. cent.

Néanmoins, certaines politiques devraient porter fruit: «Mon taux, mon toit» devrait entrainer la mise en chantier de 41 000 unités de logement par exemple.

Les immobilisations du secteur public, surtout celles d'Hydro-Québec devraient atteindre près de 4,4 milliards cette année.

Tout cela ne devrait pas empêcher la perte de 77 000 emplois à cause de la récession ce qui devrait entrainer un taux de chômage moyen de 12,4 p. cent.

Parmi les autres secteurs durement frappés, mentionnons les bénéfices des sociétés, en recul de 19 p. cent pour une deuxième année d'affilée.

A moyen terme, M. Levesque se veut optimiste: de 1992 à 1994, il prévoit une croissance moyenne du PIB de 3,5 p. cent, un taux de chômage de 11,2 p. cent, et 45 000 unités de logement mises en chantier par année.

Le ministre précise que les investissements du secteur privé devraient être un élément moteur de l'économie.

Le Québec et l'Ontario touchent les mêmes cibles

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Les Québécois tireront peu d'avantages en courant faire leurs emplettes en Ontario. Le ministre des Finances Gérard D. Lévesque a en effet frappé de nouvelles taxes à peu près les mêmes biens de consommation que son collègue Floyd Laughren, soit l'essence, les cigarettes et l'alcool.

Il est difficile de comparer avec justesse les deux budgets puisque le contexte économique n'est pas le même. Les cibles sont toutefois comparables.

L'Ontario a imposé deux augmentations de 1,7 cents le litre d'essence pour la prochaine année. Les carburants sont toutefois moins taxés en Ontario. Par exemple, dans la vallée du Niagara, on peut se procurer de l'essence pour 52 cents le litre.

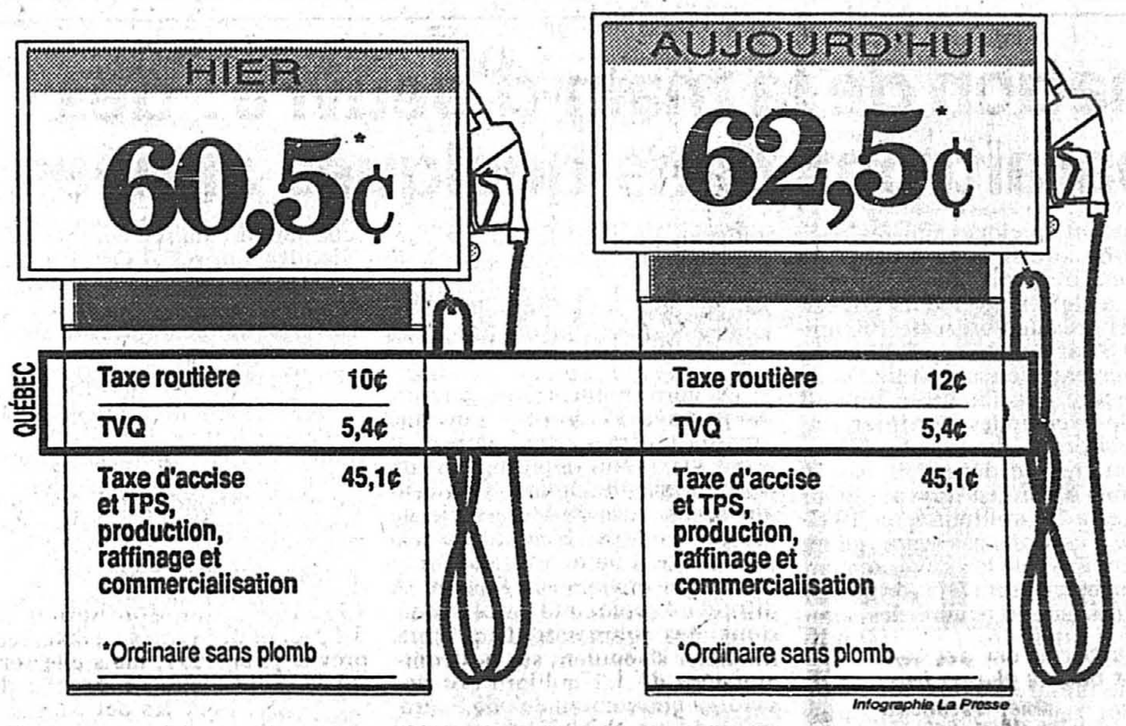
En Ontario, le paquet de 25 cigarettes a été frappé d'une nouvelle taxe de 48 cents, comparativement à l'augmentation de 25 cents annoncée hier pour le Québec.

Le prix de l'alcool est augmenté de 10 cents la bouteille avec le récent budget ontarien, alors qu'au Québec, l'augmentation sera de 20 cents le litre. L'augmentation du prix de la bière, en Ontario, est de 50 cents la caisse de 24 bouteilles, comparativement à 3,4 cents la bouteille pour le Québec.

Le Québec affiche un taux de chômage de 12 p. cent, comparativement à 10 p. cent chez nos voisins. L'Ontario doit composer avec un déficit de 9,7 milliards, le plus élevé de l'histoire des provinces canadiennes, comparativement à 3,5 milliards pour le Québec. Les dépenses ontariennes vont connaitre un bond de 13,4 p. cent, alors que le Québec entend freiner les siennes à environ 6 p. cent.

L'Ontario mise sur une légère reprise de l'économie pour abaisser son déficit. Le ministre québécois Gérard D. Lévesque croit pour sa part que le déficit ontarien nuira à la relance en gênant le mouvement à la baisse des taux d'intérêt.

Le Québec exerce un contrôle rigoureux de ses dépenses avec l'intervention du Conseil du trésor qui freine les élans des ministères. L'Ontario n'est pas encore dotée d'une telle structure. Le gouvernement Rae s'est engagé à créer un «Treasury Board» pour superviser toutes les dépenses gouvernementales. Le premier ministre Bob Rae entend mettre sur pied un nouveau groupe de surveillance pour assurer le gouvernement de la pertinence des différents programmes sociaux. C'est ce que fait au Québec le Conseil du trésor. Le président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, a par exemple planifié réduire de près de 1 p. cent les dépenses prévues pour le prochain exercice financier.



Infographie La Presse

Hausse de la taxe sur l'essence: pas 2¢, pas 4¢ mais bien 4½¢ d'ici 1992

ANDRE PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Les automobilistes sont mis à contribution pour aider le gouvernement à boucler son budget. Le ministre des Finances impose une hausse immédiate de 2 cents le litre d'essence qui sera suivie d'une autre hausse de 2 cents, le premier septembre prochain puis d'une troisième de un demi-cent le 1er janvier 1992.

Cette nouvelle mesure représente pour le gouvernement des revenus additionnels de 248 millions pour l'exercice 1991-92.

Un seul baume pour les quatre millions d'automobilistes, soit une baisse du coût de l'assurance-automobile qui passera de 99$ à 85$ le premier août prochain. D'ici là, de nouvelles augmentations pourraient cependant être annoncées pour l'immatriculation, dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale. De vives discussions se poursuivent encore à ce sujet entre les ministres Claude Ryan, des Affaires municipales et Sam Elkas, des Transports.

L'essence

Le ministre des Finances n'a donc pas résisté à la tentation de taxer les carburants, dont les prix avaient sensiblement diminué au cours des derniers mois.

Il faut souligner que les hausses annoncées hier seront également frappées des TVQ et TPS. Avant ces hausses annoncées hier, le consommateurs versait 10 cents le litre au trésor québécois; en janvier prochain, il en versera 15 cents. De sa poche, l'automobiliste versera au moins 5 cents de plus le litre, sans compter les augmentations que pourraient imposer les pétrolières d'ici là.

Il faut souligner que tous les carburants subissent des hausses immédiates de 2 cents le litre, y compris le mazout. Une autre hausse de 2 cents est annoncée pour le 1e septembre prochain.

L'huile à chauffage ne subit cependant pas de hausse, le ministre Lévesque insistant pour dire que le mazout est l'équivalent du diesel. «Les linguistes nous demandent de parler de mazout plutôt que de carburant diesel. Je n'ai pas l'intention de taxer l'huile à chauffage», a dit le ministre, visiblement embarrassé.

Seul le gaz propane est moins durement frappé. Les hausses sont de 1,1 cent le litre immédiatement et 1,1 cent, le premier septembre prochain.

Rien pour l'emploi, dénoncent les syndicats

Presse Canadienne

■ Unaniment déçus par le budget déposé hier soir par le ministre des Finances, les porte-parole des trois grandes centrales syndicales du Québec ont fustigé l'attitude du gouvernement qui ne fait rien pour stimuler l'emploi alors que le Québec est aux prises avec un nombre record de chômeurs.

Mme Lorraine Pagé, de la CEQ, dénonce «l'absence de volonté politique du gouvernement Bourassa pour lutter contre la récession». Jean-Guy Frenette, conseiller politique de la FTQ, stigmatise pour sa part le laisser-aller du gouvernement qui préfère «attendre la reprise qui viendra d'ailleurs». Quant à Gérald Larose, de la CSN, il déplore l'attentisme du gouvernement libéral, «qui se bouche les yeux en attendant que ça (la récession) passe»

La taxe de vente reste à 8%

RUDY LE COURS

■ Contrairement à ce qu'il avait annoncé l'an dernier, le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, ne ramènera pas la taxe provinciale de vente à sept p. cent, à compter du premier janvier. Elle est présentement de huit p. cent et elle le demeurera.

Cette augmentation de taxe déguisée permettra au gouvernement d'aller chercher 153 millions dans les poches des consommateurs au cours du présent exercice et 762 millions au cours du prochain.

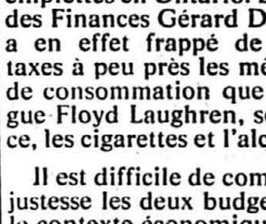
Même si M. Levesque n'en souffle mot, cette décision semble permanente. Les annexes au budget prévoient déjà que ce un p. cent supplémentaire apportera 832 millions au cours de l'exercice 1993-94.

M. Levesque blâme le budget de l'ex-ministre des Finances Michael Wilson pour cet effort supplémentaire demandé aux consommateurs. Il a imposé une nouvelle réduction aux paiements de transfert des provinces ce qui fait du Québec la province la plus pénalisée par cette décision.

Il s'agit de loin de la mesure fiscale la plus importante du budget même si pour le présent exercice, la nouvelle taxe de quatre cents du litre sur l'essence et sur le carburant diesel rapportera davantage puisqu'elle entre en vigueur immédiatement.

«Dans un souci d'équité à l'endroit des personnes les plus démunies, nous veillerons à ce que cette mesure n'affecte aucunement leur revenu disponible», a déclaré le ministre.

Pour ce faire, le crédit de taxe de vente remboursable passse de 90$ à 120$ pour un adulte et de 25$ à 40$ pour un enfant.



Claude Picher

La torture à petit feu

Qu'est-ce qui fait le plus mal? Recevoir un coup de massue sur la tête ou se faire lentement, insidieusement, malicieusement torturer à petit feu?

En fait, contribuables, vous n'avez pas le choix: le souriant tortionnaire Gérard-D. Levesque a choisi, pour vous, le supplice du petit feu...

Certes, la plupart d'entre nous seront spontanément portés à applaudir le budget présenté hier par le plus gentil des bourreaux.

Aucune hausse de l'impôt sur le revenu, indexation des tables d'impôt, et même quelques petits cadeaux pour les familles, les bébés, les acheteurs de maisons.

Ouf! Surtout que, ces derniers jours et conformément aux traditions qui font toujours leur petit effet même si elles ne trompent plus personne, Québec laissait sous-entendre que le ciel nous tomberait sur la tête...

Mais non, rien, ou presque. Oh! Evidemment, les fumeurs écopent encore, mais qui se soucie encore, en 1991, de cette espèce en voie de disparition? Oh! Certes, les buveurs passsent une fois de plus dans le tordeur, mais personne ne les prendra en pitié! Oh! Naturellement, les automobilistes devront payer deux dollars de plus pour faire le plein, mais, bof, ils sont habitués, et, de toute façon, ce sont des pollueurs...

Non, tout compte fait, on s'en tire pas si mal que ça...

En apparence, du moins!

Parce qu'en réalité, le petit malin de ministre, mine de rien, avec son grand sourire, va chercher quelque 1,5 milliard par année dans vos poches! C'est, finalement, comme s'il augmentait les impôts sur le revenu de 12 p. cent!

Le plus beau, c'est que ce ne sont ni les fumeurs, ni les buveurs, ni les automobilistes qui fourniront le gros de ce bel argent, mais nous tous, consommateurs.

Si vous avez écouté le discours du budget, hier soir, vous avez sans doute noté que l'aimable ministre, après avoir rappelé qu'il avait déjà réduit la taxe de vente de 9 à 8 p. cent, a ajouté que le taux de la taxe sera maintenu, le 1er janvier prochain, à 8 p. cent. Il a annoncé que quelques crédits d'impôt sont prévus pour les plus démunis et, en une courte phrase, a conclu que tout cela rapportera 153 millions au gouvernement au cours de l'année financière 1991-92. Et sur ce, glisse rapidement sur un autre sujet...

En ce court paragraphe de douze lignes, le ministre vient d'annoncer ce qui constitue, et de loin, la principale mesure fiscale du budget: la TPS québécoise sera de 8 p. cent, et non pas de 7 p. cent comme le ministre l'avait déjà promis, et il ne s'agit pas là d'une mesure temporaire!

Cela rapportera dans les 800 millions par année à Québec, 14 fois plus que les hausses de taxes sur l'alcool, huit fois plus que ce que fourniront les fumeurs!

Pire: selon les propres prévisions du ministre, la TPS provinciale à 8 p. cent sera maintenue à ce taux au moins jusqu'en 1994.

Mais comment se fait-il que le ministre parle de 153 millions pour l'année 1991-92? Justement, c'est parce qu'il s'agit de 1991-92! L'exercice financier du gouvernement prend fin le 31 mars. La promesse de baisser la taxe à 7 p. cent ne devait entrer en vigueur que le 1er janvier 1992.

Pour l'exercice 91-92, les 153 millions qu'empochera le gouvernement en revenant sur sa parole ne concernent donc que les mois de janvier, février et mars 1992.

Au cours de 1992-93, donc pour la première année complète où cette mesure sera en vigueur, Québec ira ainsi chercher 762 millions de plus dans vos poches; l'année suivante, 832 millions!

C'est, en gros, la moitié du magot de 1,5 milliard que le ministre va aller puiser dans votre portefeuille. Le reste sera évidemment fourni par les fumeurs, buveurs et automobilistes.

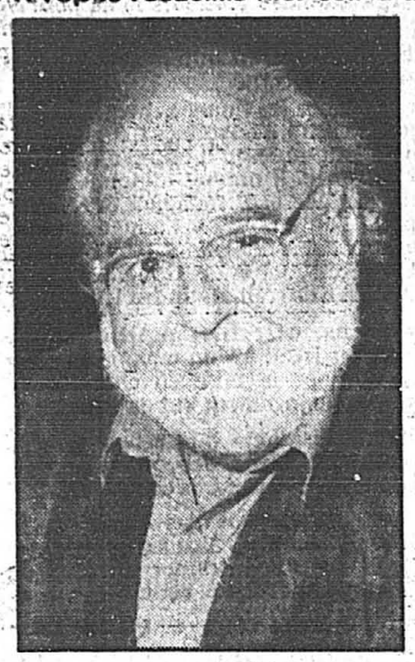
Et aussi, par nous tous clients d'Hydro-Québec. Le ministre, par un habile tour de passe-passe comptable, trouve en effet le moyen de se faire verser 140 millions par Hydro-Québec cette année, 160 millions l'an prochain et 180 millions dans deux ans. Cela n'a pas été annoncé comme tel dans le discours du ministre; mais lorsque vous l'avez entendu consacrer 45 secondes à la «tarification pour les emprunts garantis», sans nommer Hydro-Québec, c'était bien de cela dont il s'agissait. Et on n'a évidemment pas besoin de faire de dessins pour s'attendre à ce qu'Hydro se rattrappe là où on sait.

Tout cela, la taxe de vente qui ne baisse pas, les deux cents le litre d'essence, les tarifs d'Hydro qui grimpent un brin, un dollar par-ci, deux dollars par là, soulève bien moins de vagues que des hausses d'impôts sur les revenus. Et ça donne une bien meilleure image au Québec!

BUDGET 91

Êtes-vous touché par les restrictions ?

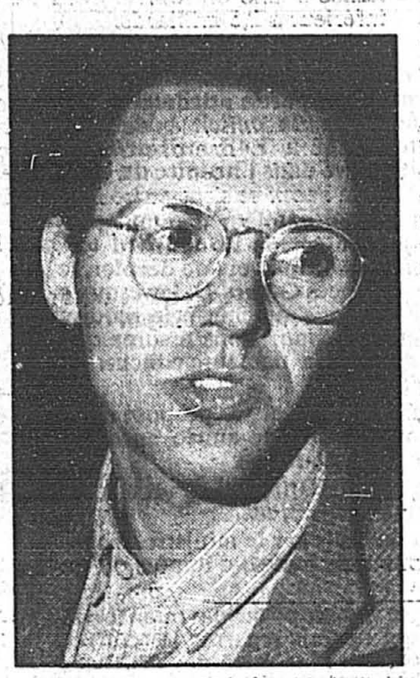
(Propos recueillis hier soir à un libre-service Esso.)



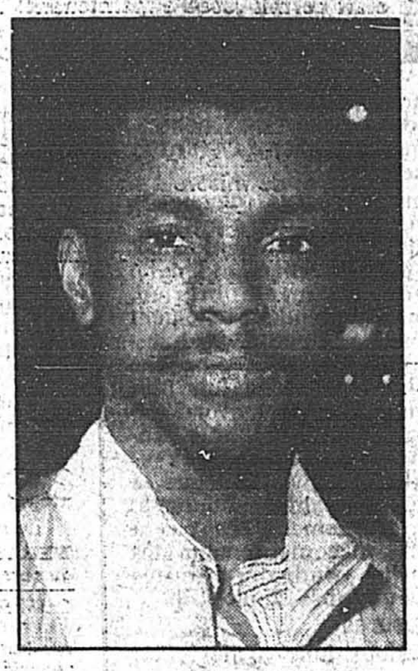
Sherman Friedman: «Je ne fume ni ne bois. Alors, l'alcool et le tabac, ils peuvent taxer. Par contre, je roule beaucoup. Au fait, notre essence doit être rendue la plus chère du monde... Non? Alors, la plus chère en Amérique du Nord. *I find it shocking!*»



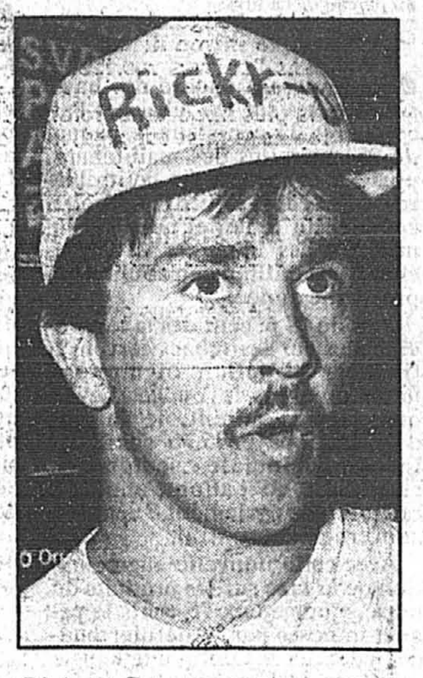
Gerry McDonald: «Vaut mieux déménager. Où? Partout où notre argent vaut plus cher. Heureusement, je ne fume pas. Je bois un peu, comme tout le monde. Mais la hausse de la taxe sur l'essence, c'est exagéré: on payait déjà assez cher.»



Claude Jodoin: «Taxer l'essence, je trouve ça acceptable si c'est pour améliorer le transport en commun. Je serais même prêt à payer 7 cents, 8 cents. Mais si la taxe sert à faire des cabrioles budgétaires, je ne marche pas. Si je fume? Oui, je vais d'ailleurs aller m'acheter un paquet tout de suite. Je vais quand même essayer de réduire mais c'est une vraie drogue...»



Jude Cesil: «Cigarettes, bière et vin, ce n'est pas pour moi. Mais l'essence, ça me touche parce que je suis chauffeur de taxi. Encore là, si t'as une Jetta diesel, ça va. Mais moi, avec cette Pontiac Parisienne V-8, un plein de super sans plomb c'est 60 $. Et ça va augmenter.»



Richard Demers: «Cigarettes et bière, je suis entièrement d'accord. Mais il n'aurait pas fallu qu'ils taxent le manger, le linge et d'autres biens nécessaires. Je fume encore, mais j'ai ralenti beaucoup. Et je bois modérément. L'essence, ça me touche parce que je travaille dans la construction et que je suis obligé de me déplacer beaucoup avec mon camion.»

Aide à la formation de la main-d'oeuvre: des coûts qui apparaîtront dans quelques années

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Parmi les rares innovations qui apparaissent dans le budget, la plus évidente réside dans un nouveau programme d'aide à la formation de la main-d'oeuvre, que le ministre Gérard D. Levesque qualifie d'audacieux, mais dans lequel le gouvernement n'aura pas eu à investir le moindre denier avant 1992-93.

Il s'agit d'un programme de soutien aux travailleurs qui voudront, à partir d'une initiative personnelle, se perfectionner ou se recycler et qui ne pourraient le faire à l'intérieur de leur entreprise. Le ministre responsable, André Bourbeau, en annoncera les modalités à l'automne.

L'aide à laquelle ces travailleurs pourront recourir prendra la forme d'une garantie de prêt, additionnée d'une subvention et d'une déduction fiscale applicable aux remboursements du prêt.

Comme le programme se développera graduellement, ce n'est pas avant quelques années, estime-t-on, qu'il aura atteint un rythme de croisière correspondant à des engagements gouvernementaux de l'ordre de 100 millions $ par année. Ainsi, l'État ne déboursera rien en 91-92, et le ministère des Finances prévoit que les demandes des intéressés nécessiteront des disponibilités budgétaires ne dépassant pas 16 millions $ l'année suivante, pour s'élever à 58 millions $ en 1993-94. Ce n'est donc pas avant quatre ou cinq ans que le gouvernement du Québec versera à la formation de cette main-d'oeuvre des sommes qui atteindront les 100 millions $.

Cette mesure s'ajoute au crédit d'impôt remboursable, instauré dans le précédent budget pour les entreprises qui investissent dans la formation de leurs travailleurs, et à laquelle il sera nécessaire d'apporter des ajustements techniques, dont la nature n'a pas encore été précisée.

Le nouveau programme signifie qu'un individu qui sentirait le besoin de se recycler, ce qui ne serait pas nécessairement compatible avec les projets de son employeur, pourrait le faire et conserver un revenu équivalent à 90 p. cent de celui qu'il retirait avant sa période de formation, et ce pour une durée maximale de trois trimestres.

Le gouvernement lui garantit donc un prêt, accordé par une institution financière, équivalant à un maximum de 40 p. cent du revenu sacrifié, moins 10 p. cent du revenu disponible associé au revenu d'emploi. S'ajoutent à cela une subvention à la formation et des gains réalisés sur l'impôt. À titre d'exemple, un travailleur vivant en couple avec deux enfants, et dont le revenu après déductions serait de 29 539 $, verrait celui-ci maintenu à 26 585 $, grâce à un prêt de 11 046 $, et à une subvention de 11 539 $, à quoi s'ajoutent des gains de 3 699 $ réalisés sur les impôts et les transferts auxquels il aurait droit.

Au départ, ce sont les salariés désireux d'acquérir une formation professionnele de niveau secondaire ou collégial, en vue de l'obtention d'une attestation d'études, qui pourront profiter du programme. Le ministre québécois de la Main-d'oeuvre interviendra auprès d'Ottawa pour que les bénéficiaires ne soient pas pour autant privés des allocations de formation fédérales auxquelles ils auraient droit.

Développement technologique

Le ministre des Finances annonce aussi la création d'un fonds de développement industriel, qui appuiera des projets pouvant atteindre les 200 millions $ au cours des deux prochaines années. Toutefois, le gouvernement ne prévoit pas de déboursés excédant trois millions $, à ce chapitre, en 1991-92. On y insufflerait 45 millions $ en 1992-93, et $35 millions en 1993-94. Ce fonds est constitué pour soutenir des investissements industriels majeurs.

Les petites et moyennes entreprises auront pour leur part accès à des subventions provenant d'un fonds de développement technologique, pour réaliser des projets minimum de 200 000$ et maximum de 5 millions $. Le gouvernement n'a toutefois prévu qu'un million à cet effet en 1991-92, 4 millions $ l'année suivante et 7 millions $ en 1993-94.

Une dette alarmante



YVES SÉGUIN
collaboration spéciale

DÉFICIT

Le dernier budget du gouvernement du Québec aura causé plus de peur que de mal.

En effet, les contribuables s'attendaient à une augmentation des impôts ou des taxes mais, mis à part le déficit qui augmente, peu de mesures troubleront les vacances des Québécois cet été.

Le budget de l'Ontario, avec son déficit colossal de 10 milliards, donne un bon coup de main à celui du Québec qui, en comparaison, semble tout à fait «raisonnable» avec son «petit» déficit de 3,5 milliards.

Que penser de tout cela?

La situation financière est relativement bonne, compte tenu du contexte économique en général.

Le budget fédéral n'est certainement pas le modèle à adopter, et Québec est prudent de ne pas suivre l'exemple de l'Ontario.

Curieux, n'est-ce pas, ce revirement de la situation: l'Ontario était jusqu'alors le guide, et maintenant, le Québec fait des jaloux.

Il convient néanmoins d'y voir de plus près et de réaliser qu'un déficit de 3,5 milliards est alarmant. C'est l'un des plus gros de l'histoire du Québec, et il est deux fois plus important qu'il y a deux ans.

La dette totale du Québec est actuellement de 30 milliards, auxquels il faut ajouter ce déficit de 3,5 milliards.
Pourquoi ce déficit?

Les revenus sont stables depuis plusieurs années, particulièrement les trois dernières: 31 milliards en 1989, 33 en 1990 et 35 en 1991.

Cela signifie qu'il n'y a pas encore diminution significative des revenus. On prévoit même pour l'année qui vient, en pleine récession, encaisser deux milliards de plus que les 33 milliards de l'an passé.

Le problème vient du débordement des dépenses. Pour les trois dernières années, elles passent de 32 milliards à 38,3. D'où le déficit. Il faudra bien un jour rembourser la dette, et, pour les contribuables, cela peut vouloir dire de nouveaux impôts et de nouvelles taxes.

Les dépenses augmentent de plus de 7 pour cent par an. Comment croire qu'elles diminueront dans les prochaines années? Un virage majeur s'impose, car autrement, plus d'impôts, plus de taxes...

Que préférez-vous? Une diminution des dépenses ou une augmentation des impôts?

Un budget le jour de sa fête

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC

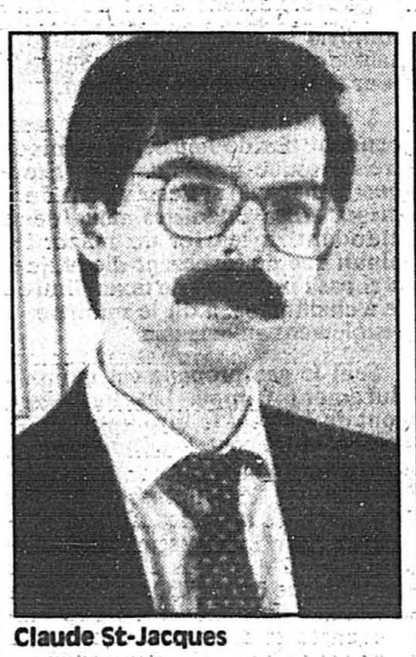
■ L'obligation de lutter contre la situation économique difficile ne fait pas perdre au ministre québécois des Finances Gérard-D. Levesque son amabilité proverbiale, surtout pas le jour de sa fête.

M. Levesque célébrait hier son 65e anniversaire de naissance. «Je suis heureux de célébrer mon anniversaire en si agréable compagnie», a lancé hier un Gérard D. souriant aux quelques 200 journalistes venus prendre connaissance de son Discours sur le budget.

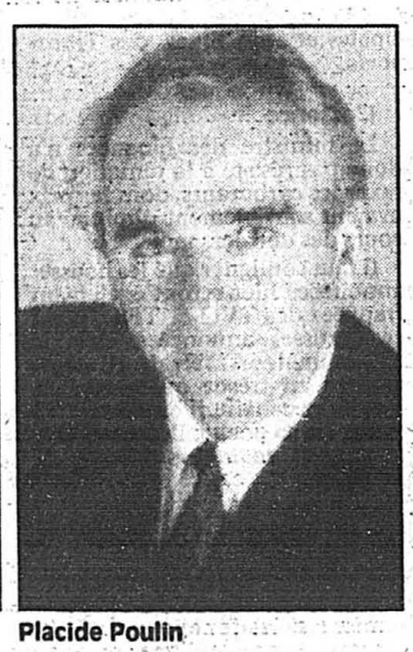
Comme s'il était en perpétuelle campagne électorale, M. Levesque a longuement fait le tour de la salle de presse, saluant personnellement les vétérans de la presse et s'enquérant poliment de leur nom auprès de chacun des nouveaux visages qui assistaient à leur premier budget.

Avec patience, il a répondu pendant 90 minutes aux questions de la presse, ne perdant jamais le ton serein et amène qui est le sien. Il a répondu au niveau politique bien sûr parce que si la question est trop technique, c'est le sous-ministre Claude Séguin, réchappé tout droit du précédent régime péquiste, qui souffle la réponse.

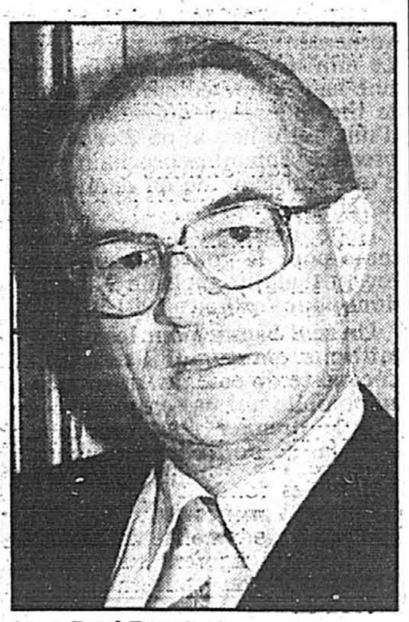
M. Levesque s'amuse à rappeler qu'il recevra ce mois-ci, pour la première fois de sa vie, son chèque de pension de vieillesse, comme des milliers d'autres Québécois et Canadiens. «Comme le chèque est imposable, il ne m'en restera pas beaucoup dessus», a-t-il fait remarquer sur un ton amusé.



Claude St-Jacques



Placide Poulin



Jean-Paul Barré

Un budget qui laisse les gens d'affaires sur leur appétit

VALÉRIE BEAUREGARD

■ Dans un budget assez fade, la communauté d'affaires du Québec n'y trouve pas son compte, même si des mesures revitalisantes sont apportées au Régime d'épargne-actions (RÉA) et aux actions accréditives dans le secteur de l'exploration minière.

«Je doute que ces mesures remettent en marche le moteur de l'économie, déclare Placide Poulin, président de Maax, une entreprise de Sainte-Marie-de-Beauce spécialisée dans le domaine des appareils sanitaires et dans la production des pièces industrielles en matériaux composites, alors qu'il venait tout juste d'entendre le discours du ministre des Finances.

Règle générale, les gens d'affaires estiment que le budget de Québec ne va pas assez loin pour ce qui est de l'aide à l'entreprise et risque de ne pas faire l'unanimité au sein de la population. «Le maintien de la taxe de vente au niveau actuel de huit p. cent sera un point difficile à avaler par le public», de dire M. Poulin.

Jean-Paul Barré, le président des Industries Lassonde, abonde dans le même sens. «C'est un budget où les consommateurs voient leur charge fiscale augmenter, dit-il. Le gouvernement n'avait certes pas le choix, mais malgré ça, on reste avec un déficit de 3,5 milliards!», ajoute-t-il d'un ton déçu. La société des Cantons de l'Est produit entre autres les jus de fruits Oasis et les jus Rougemont.

«Ce n'est pas l'euphorie !» répond pour sa part Claude St-Jacques, président d'une dizaine de compagnies d'exploration dont Vior, Ormico et Mazarin. Le ministre des Finances reconduit bien pour deux autres années, soit jusqu'en 1993, les déductions fiscales dans le secteur minier mais M. St-Jacques aurait souhaité que les déductions à l'égard des frais d'exploration de surface soient majorées à 200 p. cent au lieu du 166⅔ p. cent actuel.

Mais il apprécie le geste du gouvernement de mettre de côté, dans le but de promouvoir l'exploration minière, cinq millions de dollars pour le financement des sociétés dites «junior».

Pour ce qui est du RÉA, M. Poulin déplore que le gouvernement ne soit pas allé assez loin dans sa réforme. Depuis le krach boursier, les investisseurs se tiennent loin de la Bourse, privant ainsi les sociétés d'une source de financement importante. «Si je veux aller chercher cinq millions pour une expansion ou une acquisition, je dois suivre le même chemin que l'entreprise privée soit aller cogner à la porte de mon banquier», explique M. Poulin qui ne comprend pas pourquoi Gérard D. Levesque n'a pas augmenté la déduction à l'égard des RÉA à 166⅔ p. cent au même titre que ce qui est alloué au secteur minier.

L'augmentation du prix de l'essence est une note négative pour nos représentants du monde des affaires qui risque de voir leurs profits diminuer si le coût du transport de leurs marchandises augmente.

Enfin, pour ce qui est de l'augmentation de 3,4 cents la bouteille de bière et de 15 cents sur le vin et les spiritueux, Jean-Paul Barré des Industries Lassonde ne s'attend pas à une augmentation prononcée de son chiffre d'affaires même s'il aimerait bien que les gens décident de modifier leurs habitudes de consommation...

Comptables et manufacturiers ne sont guère impressionnés

Presse Canadienne

■ Le déficit prévu de 3,5 milliards$ est assurément inacceptable par rapport à la situation économique que nous vivons au Québec, a commenté le président de l'Ordre des comptables agréés du Québec, M. Jacques Lévesque.

Tout en reconnaissant que le gouvernement n'a aucune marge de manoeuvre, M. Lévesque a soutenu qu'il aurait été beaucoup plus sain de réviser les programmes en profondeur, tel qu'annoncé en Santé et en Education, et de limiter leur pouvoir de dépenser.

Il se réjouit par ailleurs de la création d'un fonds industriel, qui devrait être l'amorce d'une relance auprès des entreprises et qui vient s'ajouter au plan Relance-PME.

Cependant, selon M. Lévesque, là où le bât blesse, c'est ce changement de la structure d'imposition des contribuables qui passe de l'impôt sur le revenu à celui des taxes indirectes, comme la TVQ, la taxe sur les cigarettes, les boissons alcoolisées ainsi que les taxes sur le capital des entreprises.

Il est faux de croire que les contribuables n'y verront rien. Le principe de la transparence doit être respecté à tous les égards, estime le président de l'Ordre des comptables.

En ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, M. Lévesque croit qu'il faudrait se rapprocher des usagers des services en s'assurant de transférer les responsabilités et pouvoirs à ceux qui les administrent.

Dans l'ensemble, a-t-il conclu, il s'agit d'un budget décevant pour les entreprises parce qu'il ne permet pas la relance. Quant à l'aide à la formation des travailleurs, il s'agit d'une excellente chose dans la mesure où des emplois seront créés.

Pas impressionné

Pour sa part, l'Association des manufacturiers du Québec, le directeur-général Richard Le Hir ne se dit nullement impressionné par ce budget, qui contient «des mesures louables mais peu de moyens pour les réaliser».

«Ce gouvernement n'a pas fait de choix et les mesures qu'il propose ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés», croit M. Le Hir.

S'il juge que les réaménagements au régime d'épargne-actions sont positifs, il se demande si cela sera suffisant alors qu'en même temps, les entreprises continueront d'être «laissées entre les griffes de la Banque du Canada» qui maintient élevés les taux d'intérêts.

Selon le président de l'AMQ, le devancement de quatre mois des hausses d'impôts prévues pour les entreprises constitue une «mauvaise surprise tout à fait inappropriée» parce que cela survient en une mauvaise année, celle où la récession frappe durement le secteur manufacturier.

M. Le Hir s'inquiète enfin de l'augmentation de 6,2 pour cent des dépenses, un niveau plus élevé que celui de l'inflation.

Pour le vice-président de la Chambre de commerce du Québec, M. Denis Mercier, le budget «cause toujours un problème très sérieux en raison du niveau trop élevé du déficit.»

BUDGET 91

Québec relance le REA par de spectaculaires avantages fiscaux

CLAUDE PICHER

■ Le sixième budget du ministre Gérard-D. Levesque introduit une réforme majeure dans l'univers moribond du Régime d'épargne-actions (REA). Il s'agit en fait de la plus importante refonte du Régime depuis sa mise sur pied, il y a douze ans.

En gros, le REA devient ce qu'il aurait toujours dû être: un authentique instrument de capitaliation de l'entreprise québécoise, et plus spécifiquement de la PME.

Ainsi, il ne sera plus question de faire financer l'achat d'actions de la Banque Royale ou du Canadien Pacifique par le gouvernement québécois, comme cela était permis jusqu'à maintenant. Toutes les entreprises dont l'actif dépasse la barre des 2,5 milliards sont en effet écartées du programme.

On pourrait penser que cette mesure enfonce un clou de cercueil définitif dans la REA. Si le régime parvient de peine et de misère à surnager depuis la débacle de 1987, c'est surtout grâce aux émissions d'actions de grandes corporations, admissibles jusqu'à maintenant à une déduction de 50 p. cent.

Toutefois, la réforme introduit de spectaculaires avantages fiscaux pour les particuliers qui sont prêts à faire confiance à une entreprise dont l'actif est inférieur à 2,5 milliards.

En voici un aperçu:

● Les débentures et autres titres convertibles des PME québécoises, qui n'ont jamais été admissibles au REA, le deviennent. Elles donneront droit à une déduction de 25 p. cent pour les entreprises dont l'actif se situe entre 250 millions et un milliard, et de 50 p. cent dans le cas d'entreprises dont l'actif est inférieur à 250 millions.

● La déduction pour l'achat d'actions d'entreprises dont l'actif oscille entre 50 et 250 millions passe de 75 à 100 p. cent; lorsque l'actif se situe entre 250 millions et un milliard, la déduction passe de 50 à 75 p. cent.

● Le plafond de 1000$ pour l'achat d'actions de compagnies de taille moyenne (actif de 250 millions à 1 milliard) est aboli; les contribuables demeurent toutefois soumis au plafond général de 10 p. cent de l'ensemble des revenus.

● Pour les entreprises dont l'actif se situe entre un et 2,5 milliards, le plafond passe de 1000$ à 2500$.

Sans aucun doute, ces changements rendent les émissions REA beaucoup plus intéressantes. Nous sommes encore loin, cependant, des années de vaches grasses, où le capital de risque permettait des déductions de 150 p. cent! Il faudra attendre plusieurs mois pour voir si M. Levesque a mis assez de bonbons sur la table pour séduire à nouveau les petits investisseurs.

Pour stimuler davantage la capitalisation des PME, le budget augmente par ailleurs de 25 p. cent le taux de déduction relatif aux SPEQ (Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise) et introduit un crédit d'impôt pour les petites entreprises qui réalisent des placements auprès des institutions financières et des sociétés de capital de risque.

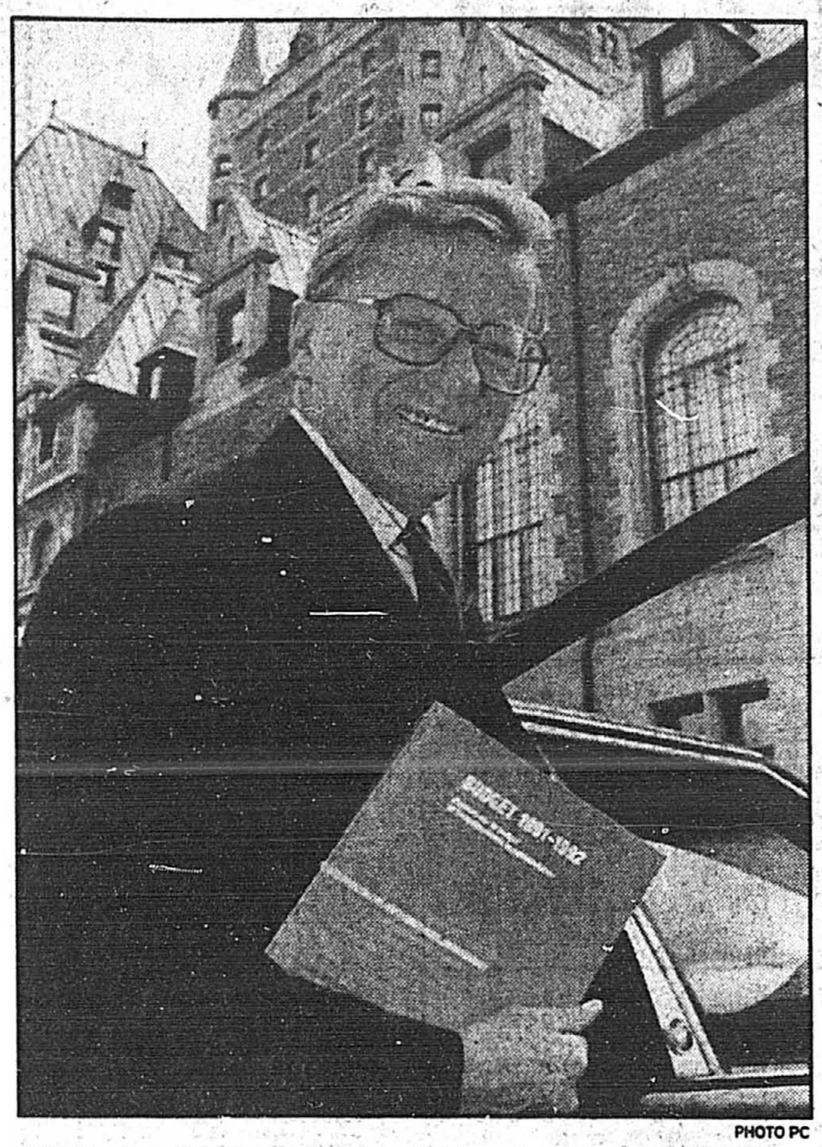


PHOTO PC

Affichant un large sourire, le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Levesque, se rend présenter son budget 1991-92.

Québec porte à 7 500$ l'allocation accordée pour un troisième enfant

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Pour un troisième budget consécutif, Québec met de l'avant des mesures destinées à accroître la natalité. Les allocations de naissance pour un troisième enfant seront portées de 6 000$ à 7 500$.

Ces prestations continueront d'être versées par paiements trimestriels de 375$. Les familles qui ont un troisième enfant auront droit pendant cinq ans à 20 versements, une mesure qui devrait coûter environ 20 millions par année au gouvernement.

Pour un premier et un second enfant, les allocations restent les mêmes, respectivement de 500$ et 1000$.

Récemment le Secrétariat à la politique familiale révélait que le taux de fécondité des Québécoises, l'un des plus bas dans le monde industriel en 1987, avait augmenté de 1,35 à 1,6 enfant par femme. On signalait aussi que les naissances de troisièmes enfants et plus avaient augmenté de 25 p. cent.

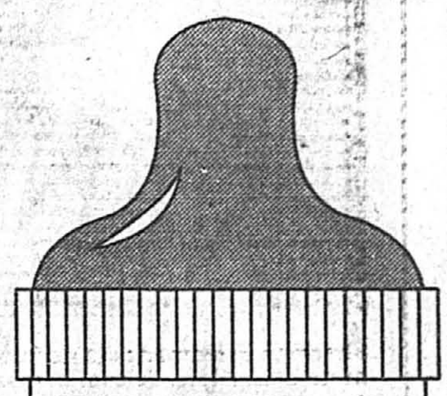
Les fonds destinés à l'aide aux familles sont passés de 814 millions en 1985 à 2 milliards en 1992, a insisté M. Levesque. Le soutien financier de Québec est de 1,9 milliard cette année, divisé également en subventions et en baisses d'impôts.

Parmi les mesures sociales annoncées hier, Québec prolonge d'un an son programme d'aide à la mise de fonds pour l'achat d'une résidence par les familles qui ont au moins un enfant de moins de 18 ans. Jusqu'à concurrence de 7000$, Québec garantit jusqu'à 10 p. cent de l'hypothèque pour des maisons ne dépassant pas 110 000$.

Prévu pour mai 1991, ce programme est prolongé jusqu'en mai 1992. La date limite de l'acquisition de la résidence est reportée à juillet 1992 et les coopératives d'habitation formées de familles avec enfants deviendront éligibles au programme. Cette décision coûtera 12 millions en trois ans au gouvernement.

Les allocations familiales seront indexées de 4,5 p. cent en janvier 1992, tout comme les principaux crédits d'impôts et les déductions pour frais de garde. Avec deux enfants une famille dont les revenus sont inférieurs à 24 394$, ne paiera pas d'impôts en 1991. Ce seuil sera de 25 655$ pour 1992.

Québec modifie aussi le programme Apport, destiné aux bas salariés, des changements qui lui coûteront 16 millions d'ici 1994 (3 millions cette année). Québec déduira à 42 p. cent au lieu de la totalité les montants reçus à titre de pension alimentaire par un parent seul. Les méthodes de calculs seront aussi simplifiées.



ALLOCATIONS À LA NAISSANCE

Rang de l'enfant	Avant budget	Après budget
1er	500 $	500 $
2e	1 000 $	1 000 $
3e	6 000 $	7 500 $
4e et suivants	6 000 $	7 500 $

Infographie LaPresse

Levesque purge Hydro-Québec

RUDY LE COURS

■ Deux jours à peine après l'entrée en vigueur d'une hausse de 7 p. cent des tarifs d'électricité, le ministre des Finances prépare le terrain pour que celles des prochaines années soient encore substantielles.

Son budget prévoit une nouvelle mesure par laquelle il impose des frais annuels de 0,5 p. cent sur le solde des emprunts des sociétés d'État garantis par le gouvernement.

Cette mesure frappe essentiellement Hydro-Québec, de loin la plus endettée des sociétés d'État. Elle devrait rapporter des revenus supplémentaires de 147 millions au cours du présent exercice financier, de 37 millions pour celui de 92-93 et de 42 millions pour celui de 93-94.

Toutefois, la ponction exercée sur la trésorerie des sociétés d'État sera beaucoup plus importante, ce qui devrait entrainer des rentrées d'argent plus importantes dans la cagnotte gouvernementale.

Les conventions comptables font en sorte que les bénéfices des sociétés d'État sont consolidés aux états financiers du gouvernement au cours de l'exercice financier suivant. Cela a pour effet de diminuer l'impact de la nouvelle mesure dans les résultats du gouvernement même si elle enrichit considérablement sa caisse.

Ainsi, sur les 147 millions que rapporte la mesure la première année, 143 millions seront puisés dans les fonds d'Hydro-Québec. Ces 143 millions diminueront d'autant le bénéfice de la société d'État qui figurera aux résultats financiers du gouvernement en 1992-93.

Cette année-là, Québec ira chercher encore 180 millions en argent sonnant dans les poches de ses sociétés d'État, dont 160 millions dans celles d'Hydro-Québec. Toutefois, Québec affirme que l'effet net de la nouvelle mesure sera seulement de 37 millions puisqu'il soustrait les 143 millions de moins de profit que la mesure a entrainés chez Hydro-Québec. (Les hypothèses gouvernementales veulent que les autres sociétés d'État endettées ne font pas de profit)

En 1993-94, Québec ira chercher encore en argent sonnant 202 millions dont 180 viendront d'Hydro-Québec. Le gouvernement inscrit officiellement à ses livres un revenu supplémentaire de 42 millions puisqu'il soustrait les 160 millions de profit qu'Hydro-Québec devrait faire en moins à cause de la ponction de l'année précédente.

Et ainsi de suite.

On le voit, l'exercice vise moins à grossir les revenus du gouvernement qu'à accroitre ses entrées de caisse qui seules lui donnent une marge de manoeuvre.

Pareille mesure ressemble beaucoup à un dividende déguisé même si les fonctionnaires s'empressaient de souligner qu'elle est pratique courante dans les autres provinces. «Il faut qu'Hydro apprenne à tenir compte que la garantie d'une dette a un prix», expliquait hier le ministre Gérard D. Levesque pour qui cette ponction ne devrait pas entrainer une hausse automatique des tarifs d'électricité.

En approuvant l'an dernier deux hausses de tarif d'affilée, le gouvernement avait du même coup renoncé à exiger de la société d'État le versement d'un dividende pour au moins trois ans.

Forte de cette assurance, la société d'État avait même indiqué dans son dernier plan de développement que la hausse de tarif envisagée pour 1992-93 devrait être de l'ordre de 6 p. cent. Pour les autres années, elle prévoyait des majorations proportionnelles au taux d'inflation.

C'était évidemment sans compter sur la nouvelle mesure gouvernementale dont l'effet pervers sur les finances d'Hydro-Québec ne pourra que grossir. La dette d'Hydro-Québec s'établit aux environs de 28,6 milliards mais la société est engagée dans un programme d'investissements accélérés de 62 milliards d'ici la fin du siècle. De 70 à 75 p. cent de cette somme colosalle devra être empruntée et deviendra sujette à la ponction annuelle gouvernementale.

Le comble du cynisme, c'est que, selon un nombre grandissant d'observateurs, le programme d'investissement vise moins à satisfaire la croissance normale d'électricité qu'à répondre à la stratégie économique du gouvernement qui vise à attirer des entreprises énergivores et à exporter de l'électricité...

FRAIS DE GARANTIE*
Impact sur les revenus du gouvernement et sur les dépenses des sociétés d'État

	91-92	92-93	93-94
Hydro-Québec	143	160	180
Autres sociétés d'État	4	20	22
Réduction des bénéfices d'Hydro à consolider	-	-143	-160
Revenus du gouvernement	147	37	42

**en millions de dollars*

Source: Ministère de finances — *Infographie LaPresse*

Aucune indication sur la réforme de la fiscalité municipale

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le budget Lévesque ne fournit aucune indication au sujet de la réforme de la fiscalité municipale. Il souligne simplement que le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, annoncera sous peu les détails de sa réforme. Les Québécois peuvent donc s'attendre à l'imposition de nouvelles taxes au cours des prochains mois pour aider le gouvernement à alléger le fardeau des municipalités.

Le ministre Ryan, rappelons-le, avait prévu en décembre dernier transférer $477 millions de dépenses gouvernementales aux 1500 municipalités du Québec. Depuis, il a promis de réduire cette facture de $110 millions, mais il n'a pas encore annoncé de quelle façon il réussira à réduire la note.

Des discussions vives se poursuivent entre le ministre Ryan et son collègue des Transports, M. Sam Elkas. Ce dernier refuse d'imposer davantage les automobilistes, alors que M. Ryan espère retirer $50 millions en haussant les tarifs d'immatriculation. Hier, le ministre des Finances a annoncé une baisse des tarifs d'assurance pour août prochain, une mesure susceptible de plaire au ministre Elkas, et qui pourrait ouvrir la porte à une forme de compromis.

On ne sait cependant pas, pour le moment du moins, si les municipalités accepteront finalement de payer pour les services de la Sûreté du Québec. Non plus si le gouvernement acceptera de remettre aux municipalités une partie des amendes perçues par le SQ sur le territoire rural du Québec.

Le ministre Ryan s'est toujours objecté à hausser les taxes sur les carburants pour financer sa réforme de la fiscalité municipale. «L'essence québécoise est déjà la plus taxée au pays», répète souvent le ministre Ryan. Ce champ de taxation n'est plus accessible puisque le ministre Lévesque l'occupe depuis hier, ayant imposé deux nouvelles taxes de 2 cents qui seront versées au trésor public.

On se rappellera que les maires, principalement celui de Montréal, M. Jean Doré, suggérait l'imposition d'une taxe sur l'essence pour l'aider à financer le transport en commun dans la région métropolitaine.

En résumé, la réforme de la fiscalité municipale n'est pas encore coulée dans le béton et le ministre Ryan devra trouver une façon de se sortir de l'embarras. L'objectif du gouvenement, insiste le ministre des Finances, demeure le même: il doit refiler une facture de $370 millions aux municipalités.

Déception dans le monde municipal

PIERRE BELLEMARE
QUÉBEC

■ Les leaders du monde municipal sont très déçus du budget Lévesque, en raison de son «manque de transparence épuvantable». L'épée de Damoclès demeure suspendue au-dessus de leur tête, mais ils ignorent quand et comment elle se manifestera.

Depuis décembre dernier que le gouvernement Bourassa «s'est engagé» à refiler une facture de près d'un demi milliard de dollars aux municipalités, facture ensuite adoucie de 110 millions.

«Mais le budget Lévesque ne consacre qu'un paragraphe à cette question et nous laisse dans l'incertitude la plus totale», déclarent Ralph Mercier, président sortant de l'Union des municipalités du Québec et Yves Jacques, vice-président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.

Les experts de l'UMQ, qui ont passé la journée à analyser du budget québécois, n'ont même pas réussi à «chiffrer» l'impact qu'aura ce budget sur la fiscalité municipale.

Le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, doit soumettre, avant le 15 mai, des amendements législatifs à l'Assemblée nationale pour justement clarifier diverses dispositions de sa réforme.

D'ici là, pas question de rencontrer les leaders du milieu municipal. «La consultation aura lieu après le dépôt de ces amendements», indique le maire Jacques, porte-parole de l'UMRCQ, tout en précisant que la réforme Ryan «est le fruit d'une décision unilatérale du Québec».

Un budget pour «pelleter du vide avec du vent», selon l'opposition

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le premier ministre Robert Bourassa devrait se placer sur la liste de son prochain remaniement ministériel, a lancé le critique de l'opposition en matière de finances, Jacques Léonard, après avoir pris connaissance du budget Levesque.

«Le ministre des Finances, qui nous annonce des corrections à compter de l'an prochain, commence à ressembler sérieusement au ministère des Finances d'Ottawa, qui annonce, année après année, des correctifs que nous ne retrouvons jamais d'un budget à l'autre», d'indiquer M. Léonard, pour qui ce budget consiste à «pelleter du vide avec du vent».

La première remarque du porte-parole de l'opposition péquiste a été d'affirmer que les contribuables étaient les victimes du gouvernement. «Ils sont les victimes de la mauvaise gestion économique et financière du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral», a-t-il insisté.

Accusant le ministre Gérard D. Levesque d'essayer de justifier son budget par la récession, il a dit que les gouvernements étaient les premiers responsables de la récession actuelle.

«Alors que nous anticipions un ralentissement économique dans le budget de l'année dernière, nous avons eu droit à des taxes dont l'impact en 1990-91 étaient de 1 milliard, et pour 1991-92 de 1,5 milliard.

«Ces taxes imposées soit directement ou indirectement, par des institutions dépendant de l'État québécois, montent à 1,531 milliard, cette année», a soutenu M. Léonard.

«Cela alors que la récession était déjà annoncée. Mais en plus, le gouvernement, par des organismes interposés, a amené des augmentations de taxes qui sont: les frais de scolarité (104 millions); l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec au-delà de l'inflation (212 millions pour 91-92); le désengagement du gouvernement dans le financement des commissions scolaires (320 millions), et ensuite une ponction dans le fonds de la Régie de l'assurance-automobile du Québec (153 millions). Tout cela donne des taxes de 1,531 milliard pour l'année financière 91-92, précise le député Léonard.

Selon M. Léonard, «si nous sommes présentement en récession, c'est en raison des taxes, alors qu'on en ajoute d'autres»: le total des taxes, cette année, se chiffre par 795 millions. «Le résultat, c'est donc que le gouvernement a lui-même causé cette récession. Il ne faut pas oublier, en 89-90, le gouvernement avait annoncé une augmentation des impôts aux entreprises de l'ordre de 186 millions, dont l'effet se fait sentir en 91-92. Quand nous additionnons tout cela, cette année, par rapport à moins d'un an et demi, les taxes auront augmenté de 2,6 milliards, comme impact sur le budget de 91-92, et sur le budget de 92-93, les taxes augmenteront de 3,09 milliards», a indiqué M. Léonard.

Il a ensuite souligné que les taxes à consommation allaient augmenter de 13,2 p. cent, les droits et permis, de 17,5 p. cent, les revenus divers du gouvernement provenant d'une série de tarifications, en particuliers des biens et services du gouvernement, vont augmenter de 14,2 p. cent. Le revenu provenant des entreprises du gouvernement augmentera de 40 p. cent, incluant Hydro-Québec.

Bref, soutient M. Léonard, les revenus du gouvernements augmenteront de 81,4 p. cent. «Les revenus les plus élevés d'Hydro-Québec que le gouvernement aurait estimé depuis 1985, alors que ces revenus étaient de 303 millions, cette année, en plein coeur de la récession, le gouvernement escompte aller chercher d'Hydro-Québec 733 millions, soit 430 millions de plus qu'en 1985», soutient Jacques Léonard.



Jacques Léonard

VOUS TROUVEREZ GRAND CONFORT ET PETITS PRIX CHEZ PASCAL, LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

PASCAL CÉLÈBRE LE NOUVEL AN!

VENDREDI ET SAMEDI SEULEMENT. AUCUN PAIEMENT AVANT JANVIER 1992.

• Aucun versement initial* • Aucun intérêt* • Mensualités flexibles*

Venez faire vos achats chez Pascal ce vendredi ou ce samedi et ne payez rien avant l'année prochaine.*
Fixez vos propres termes de paiement.* Une bonne raison de célébrer le nouvel an à l'avance!

ACHAT SPÉCIAL. ENSEMBLE MATELAS ET BASE KING KOIL.

Ces ensembles matelas et base de qualité sont recouverts de polyester et garantis pour dix ans par King Koil. L'ensemble comprend un matelas et une base.
Ensemble simple **199 $**.
Ensemble double **249 $**.
Ensemble format «Queen» **299 $**.

Ensemble simple
199 $
15 $ par mois, à partir du 5 jan. 1992*





20 $ par mois, à partir du 5 jan. 1992*

ACHAT SPÉCIAL POUR MAMAN. FAUTEUIL DE STYLE CHIPPENDALE.

House of Braemore vous offre ce fauteuil de style chippendale aux lignes simples mais raffinées et aux accoudoirs au fini muscade délicatement ciselés. Le recouvrement écru ou mauve rehaussé d'un motif de coquillages marins conviendra sûrement à votre décor.
Chacun **299 $**.
2 pour seulement **499 $**.

299 $
2 POUR SEULEMENT 499 $.

*Approbation du crédit requise.
Taxes payables au moment de l'achat.
Aucun achat minimum requis.

King Koil

Pascal

LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

UN CHOIX JUDICIEUX

Montréal Pascal Ouest Centre d'achats Le Bazar, 3600, Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent. (514) 336-7170. **Montréal Pascal Est** À l'ouest des Galeries d'Anjou, 6800, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard. (514) 254-4971. **Heures d'affaires:** lundi au mercredi 9h30-18h, jeudi et vendredi 9h30-21h, samedi 9h-17h.

En bref

14 000 PANIERS DE NOURRITURE

■ Preuve que la reprise économique est loin d'être entamée, Jeunesse au soleil a offert plus de 14 000 paniers de nourriture depuis le début de l'année (175 par jour). «C'est deux fois plus que l'an dernier», calcule le vice-président de l'organisme, M. Sid Stevens. Jusqu'à cette semaine, près de 300 personnes se rendaient tous les jours au 4251, rue Saint-Urbain, afin de faire une demande d'aide. À cause de cette affluence, Jeunesse au soleil (Sun Youth) exige depuis hier que ses «clients» prennent d'abord rendez-vous (842-6822) avec un conseiller de l'organisme, avant de récolter les aliments demandés.

MORT AU TRAVAIL

■ Un homme de 64 ans a perdu la vie, hier midi, lorsque les parois de la tranchée dans laquelle il travaillait, dans le nord de la ville, se sont effondrées sur lui. L'homme travaillait pour un entrepreneur embauché par Hydro-Québec.

LA COUR À L'HÔPITAL

■ Sylvain Dumais, âgé de 25 ans et domicilié à Saint-Hubert, a été accusé hier sur son lit à l'Hôpital Charles-LeMoyne, à Greenfield Park, d'introduction par effraction, vol, recel, possession d'outils de cambrioleur et pris de probation. Le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec, s'est rendu à l'hôpital étant donné l'état de l'accusé, arrêté peu avant 1h, mercredi, rue McKay à Saint-Hubert. Selon la police, ce dernier se serait coupé une artère en entrant par la vitrine fracassée d'une station-service située au 3405, Grande-Allée. L'enquête des détectives Luc Desroches et Guy Bruneau a montré que de l'argent et quatre cartouches de cigarettes, d'une valeur totale de 277$, avaient été volés.

CHUTE COÛTEUSES

■ Un notaire et professeur de droit, M. Pierre Ciotola, poursuit la Ville de Montréal pour 37 365 $ à cause d'une chute qu'il a faite sur un trottoir glissant, chute qui entraîna une fracture du tibia. L'accident s'est produit le 5 décembre vers 18 h 45. Me Ciotola a dû s'absenter de l'université pendant une longue période, en plus de passer dix jours à l'hôpital. Il a dû annuler une charge de cours qui lui aurait rapporté 4500 $ de plus en salaire et a encore de sérieux problèmes à marcher.

DE TOUTES LES COULEURS

■ Venu chez Zellers pour acheter de la peinture, M. Jean-Claude Pilon en a vu de toutes les couleurs. Le 15 juin dernier, vers 19 h 30, ce Montréalais était à mettre tranquillement quelques gallons de peinture dans un panier, au magasin Zellers de Saint-Laurent, quand une tablette de l'étalage a cédé... Du coup, il s'est vu submergé de plusieurs pots de peinture, dont un grand nombre se sont ouverts et l'on peint de quelques couches. Ses vêtements (150 $) et ses lunettes (385 $) sont maintenant inutilisables, mais surtout, M. Pilon a été sérieusement blessé et a dû être hospitalisé durant deux mois. M. Pilon, qui a déposé hier une poursuite en Cour supérieure, réclame 25 819 $ du magasin Zellers.

LA COUR SUPRÊME ET LES BALANCES

■ La Cour suprême a accepté, hier, de trancher le fameux débat concernant la légalité de l'actuel mode d'identification des balances installées dans la quarantaine de postes de pesée bordant les routes de la province. L'an passé, on s'en souviendra, la Cour d'appel du Québec avait statué que les balances n'étaient pas identifiées correctement sur les billets de contravention émis par les inspecteurs du gouvernement, puisqu'on y fait seulement état de leur emplacement, alors que le Code de la sécurité routière exige la marque ou le numéro de modèle ou de série. Ce jugement, s'il est maintenu par le plus haut tribunal du pays, a pour effet de rendre nulles toutes les contraventions émises depuis 1985 à des camionneurs pris en défaut avec des charges trop lourdes dans les aires de contrôle routier.

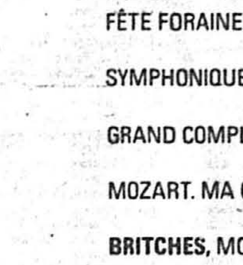
TRAVAUX SUR L'AUTOROUTE 40

■ Depuis deux jours et jusqu'à la fin mai, des travaux de correction du pavage sur une distance de cinq kilomètres perturberont la circulation sur l'autoroute 40, entre le pont de l'Île aux Tourtes (reliant Sainte-Anne-de-Bellevue à Vaudreuil) et la jonction de l'autoroute 540. Des voies de circulation seront fermées par tranches de 500 mètres, du lundi au vendredi, d'abord en direction Ouest, de 9 h à 15 h, et, par la suite, en direction Est, de 10 h à 15 h 30, afin de faciliter l'écoulement du trafic aux heures de pointe. En cas de fortes pluies, les travaux sont interrompus. Actuellement et pour les deux prochains jours, précise le ministère des Transports du Québec, la voie de droite est fermée en direction Ouest depuis le pont de l'Île aux Tourtes (sur une distance de 500m). Lors de la deuxième phase des travaux, les voies de centre et de gauche seront fermées, toujours en direction Ouest. Par la suite, la voie de droite sera fermée en direction Est (pour environ cinq jours).

OGILVY MONSIEUR

MOZART EN JEANS...

UNE BRISE ENCORE PRINTANIÈRE SOUFFLAIT DANS LE PARC. POUR L'OCCASION, ON L'AVAIT TRANSFORMÉ EN GIGANTESQUE FÊTE FORAINE. L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE, QUI Y ÉTAIT AU GRAND COMPLET, JOUAIT MOZART. MA CHEMISE **BRITCHES**, MON JEANS **SAN SIRO** ET MON BLOUSON EN PURE SOIE **SILVER SAIL** ÉTAIENT EN PARFAITE HARMONIE AVEC CETTE SOIRÉE. MERCI OGILVY MONSIEUR.





OGILVY MONSIEUR VOUS OFFRE ÉGALEMENT UNE MAGNIFIQUE COLLECTION DE CHEMISES IMPRIMÉES **CASA MODA** AINSI QU'UNE INTÉRESSANTE SÉLECTION DE NOEUDS PAPILLON.

OGILVY
DEPUIS 1866
REZ-DE-CHAUSSÉE
Sainte-Catherine angle de la Montagne



34,95$ la paire 2 paires 60$

Bovet

DES MOCASSINS LÉGERS POUR L'ÉTÉ

Voici des chaussures de peau de porc de première qualité, fabriquées avec soin pour le confort des pieds et pour assortir à votre tenue estivale. Semelles de caoutchouc et intérieur matelassé. Couleur taupe seulement. Pointures 7 à 13 avec 1/2 pointures sauf 11-1/2 et 12-1/2 en largeurs D et EEE. Modèle à plastron. Modèle lacé 3 oeillets.

NOUS NE VENDONS PAS DE CHAUSSURES CHEZ BOVET ROCKLAND

Carrefour Laval 687-1670 · Fairview Pointe-Claire 694-9050 · Centre EATON 849-9281 · 4475, boul. Métropolitain est 374-4555
Galeries d'Anjou 353-6310 · Carrefour Angrignon 366-0762 · Promenades St-Bruno 653-5100

Vos exportations sont-elles protégées?

Vu la férocité de la concurrence, l'obtention de contrats d'exportation s'avère une réussite en soi. Mais c'est le genre de succès qui comporte aussi des risques. Parvenir à se faire payer des marchandises déjà expédiées peut vite devenir un cauchemar.

Heureusement qu'un simple appel à la Société pour l'expansion des exportations pourra vous rassurer. Avec notre assurance à l'exportation, nous protégerons vos exportations à des taux très avantageux.

La SEE a aussi d'autres moyens de vous aider. Nous offrons une vaste gamme de services d'assurance à l'exportation, de financement et de garantie. De plus, 80 % de nos transactions se font avec des petites et moyennes entreprises canadiennes.

Alors pourquoi ne profitez-vous pas de nos 46 années d'expérience reconnue sur les marchés mondiaux pour protéger et développer vos exportations? Pour en savoir davantage sur nos services d'assurance, de financement et de garantie, n'hésitez pas un instant à nous appeler ou encore à nous faire parvenir le coupon ci-dessous.

Non? Nous pouvons le faire.

❑ J'attends l'appel d'un directeur de comptes de la SEE.
❑ Je souhaite recevoir une trousse d'information sur votre organisme.

Nom
Entreprise
Titre
Adresse
Téléphone
Province Code postal

Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655, Ottawa (Ontario) K1P 5T9

Société pour l'expansion des exportations

Vancouver 604-688-8658 · Calgary 403-294-0928 · Winnipeg 204-983-5114 · Toronto 416-973-6211 · London 519-645-5828 · Ottawa 613-598-2992 · Montréal 514-283-3013 · Halifax 902-429-0426

La protection de l'environnement pourrait améliorer l'économie du Canada

d'après PC

OTTAWA

■ La plupart des Canadiens croient que des mesures de protection de l'environnement pourraient améliorer l'économie, plutôt que lui nuire.

C'est en tout cas ce que tendent à démontrer les résultats d'un sondage pancanadien mené par la firme Environics Research.

Pas moins de 83 p. cent des personnes interrogées se sont dites convaincues que la protection de l'environnement stimulerait la croissance économique au Canada. Et une nette majorité — 67 p. cent — n'était pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle la protection de l'environnement ferait grimper le taux de chômage.

Les gens perçoivent de manière intuitive que la protection de l'environnement est une locomotive économique, un élément d'entraînement plutôt qu'un boulet qui entraverait les efforts pour sortir de la récession, selon l'interprétation de M. Doug Miller, président de Synergistics Consulting.

Environics et Synergistics mènent régulièrement des sondages conjoints d'opinion publique, dont les résultats sont publiés dans un rapport trimestriel à distribution limitée, *The Environmental Monitor*.

Leur dernier sondage a été effectué entre les 7 et 28 novembre, auprès de 1500 Canadiens, un échantillon qui comporte une marge d'erreur n'excédant pas 2,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Confiance accrue

M. Miller a par ailleurs constaté que les sondages des quatre dernières années traduisent une croissance régulière de la confiance manifestée par les citoyens envers leur capacité personnelle de contribuer à résoudre les problèmes de pollution.

L'automne dernier, 73 p. cent des personnes se disaient en désaccord avec l'affirmation que l'individu ne peut pas faire grand-chose contre la pollution. En 1987, seulement 57 p. cent des personnes interviewées étaient contre cette affirmation, ce qui est révélateur du chemin parcouru, de dire M. Miller.

Mais tout ne va pas entièrement à la satisfaction des Canadiens, puisque 9 personnes interrogées sur 10 avouent ressentir une certaine frustration devant l'absence de mesures concrètes dans les dossiers environnementaux.



Une cordiale poignée de mains. On reconnaît à gauche le maire Yvan Patry, au centre le chef George Martin, et le maire Jean Ouellette.

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Oka : dirigeants Blancs et Mohawks font la paix

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le conseil de bande de Kanesatake ainsi que les maires du village et de la paroisse d'Oka ont enterré la hache de guerre. Blancs et Amérindiens profiteront de la paix pour travailler côte à côte au nettoyage de la pinède, du rang du Milieu et des bordures de la Côte Saint-Michel (route 344) où l'on trouve encore des reliquats de la crise qui s'est terminée le 26 septembre.

La Presse a en effet appris, hier, que le chef George Martin et les maires Jean Ouellette (village) et Yvan Patry (paroisse) en étaient venus, il y a moins de 48 heures, à une entente de principe non seulement pour exécuter ces tâches, mais aussi pour canaliser la vitalité des deux communautés de cette région afin de relancer conjointement l'économie passablement affectée depuis le 11 juillet dernier.

Réussir à convaincre le chef de bande Martin et les deux maires de s'asseoir à la même table ne fut pas une tâche facile. Ce tour de force a été réussi par Me Guy Bélisle, chargé par le gouvernement fédéral de préparer un rapport sur l'après-crise et de soumettre des recommandations pour refaire l'unité entre les deux communautés résidant au village et dans la paroisse d'Oka.

C'est en leur qualité de représentants légaux, les maires élus par leurs concitoyens et le chef nommé selon les coutumes amérindiennes par les mères de clans, que Me Bélisle a voulu regrouper ces trois hommes à une même table.

Soulignons que le conseil de bande ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté autochtone : il y a d'un côté la Coalition, de l'autre la Longhouse qui est elle-même divisée en deux factions.

Consensus

Chaque fois que le chef Martin recevait une proposition, il devait retourner consulter les mères de clan et les différents chefs de Kanesatake. Une fois un consensus obtenu, il revenait devant les deux maires et Me Bélisle. Encore hier matin, le chef Martin a discuté de l'entente avec ses collègues du conseil de bande.

Dans les prochains jours, un document précisant les taches à accomplir par les parties sera signé par les trois représentants dûment autorisés. Selon les informations recueillies, un programme d'emploi gouvernemental subventionnera les coûts de ces travaux qui seront exécutés en collaboration avec le conseil de bande et les municipalités concernées.

Rappelons que la coupe d'arbres et autres dans Kanesatake ont été principalement l'oeuvre de radicaux venus défendre une autre cause que celle initialement mise de l'avant par cette population amérindienne. Ces « faiseurs de troubles » ont quitté le secteur depuis.

Investissements

Par la suite, dirigeants d'Oka et Amérindiens uniront à nouveau leurs efforts pour la relance économique. « Déjà, explique Me Bélisle, trois hommes d'affaires blancs, les seuls que j'aie d'ailleurs rencontré jusqu'à présent à ce sujet, se disent parfaitement ouverts à toute association avec des investisseurs amérindiens pour exploiter leurs entreprises afin d'en faire des partenaires égaux. »

Autre saisie de cocaïne

ÉRIC TROTTIER

■ La police de la CUM a réussi un autre coup de filet, hier soir dans le quartier centre-sud, en saisissant cinq kilogrammes de cocaïne d'une valeur de deux millions $.

Vers 18 h 45, une quinzaine de policiers de l'escouade des stupéfiants et du groupe d'intervention technique ont entouré un logement situé rue Cartier, au centre-ville de Montréal.

Après avoir tendu un piège à un groupe de Colombiens, les policiers ont trouvé quatre kilos de cocaïne pure, évalués à deux millions $ sur le marché noir.

À la vitesse avec laquelle les policiers ont frappé, les présumés trafiquants n'ont jamais eu le temps de réagir. Une foule du voisinage a d'ailleurs envahi les trottoirs du coin afin de surveiller attentivement cette opération d'envergure.

Trois hommes et une femme, âgés de 20 à 30 ans, ont été capturés et emmenés au poste 33. La police a arrêté un cinquième suspect, devant sa résidence, rue Linton, dans le quartier Côte-des-Neiges. Ils doivent tous comparaître ce matin au Palais de justice de Montréal, où ils seront accusés de complot et de trafic de stupéfiants.

D'autre part, les policiers de la section intervention régionale Ouest ont saisi 15 grammes de marijuana, un demi-gramme de haschisch et 270 $, hier soir, dans une arcade verdunoise, l'Électraboule.

La police soupçonnait depuis quelque temps le gérant de l'endroit, un individu de 35 ans qui a été appréhendé, d'offrir de la drogue à ses clients, pour la plupart âgés de moins de 18 ans.

Zellers

SUPER SOLDE DU WEEK-END

LE SOLDE DÉBUTE SAMEDI MATIN!



WOW! 3 lot 3.76
Papier hygiénique Cameo en lot de 12 rouleaux. Ord. 4.49

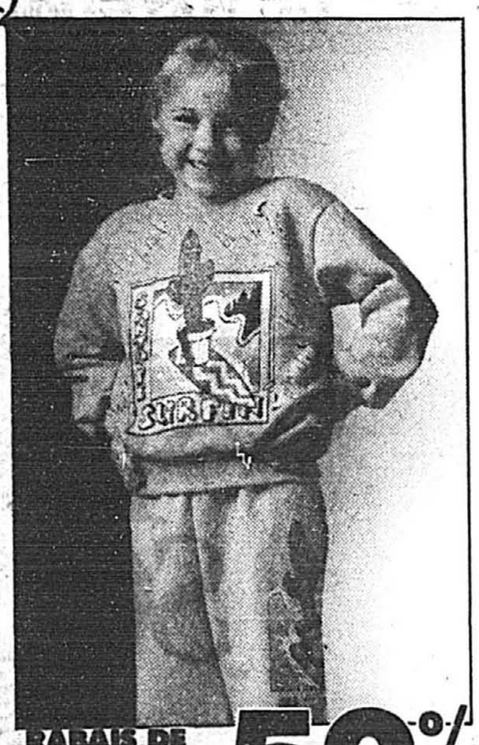
RABAIS DE 40%
Pantalons, dames
Offerts dans un arc-en-ciel de tons mode. Bon achat! Modèle illustré: Ord. 19.99..... 11.97 ch.





RABAIS DE 25%
Fourre-tout en nylon
Poignées en toile tissée et bandoulières. Tons variés. Ord. 12.46..... 9.34 ch.

RABAIS DE 50%
Mickey "Scrub-A-Dub"
Un jouet amusant pour l'heure du bain! *Comparé à 14.99..... 7.47 ch.



RABAIS DE 50%
Confortable survêtement
Pour bébés 12-24 mois, enfants 2-6X et filles 7-16. Ne manquez pas cette offre!



RABAIS DE 50%
Lunettes de soleil
Lunettes de marque Foster Grant pour hommes et dames. Modèles qui plairont à coup sûr!



Raisin Oat Bran & Wheat 1 ch. 1.96
STOP AFFAIRE! Délicieuses céréales raisins, son d'avoine et blé. Nouveau! 425 grammes.





Spaghetti Franco 98¢ ch.
STOP AFFAIRE! Un repas facile à préparer qui plaira aux enfants! Format de 398 ml.



Haricots verts 3/$1
STOP AFFAIRE! Profitez de ce super solde du week-end pour faire des réserves. 398 ml.

RABAIS DE 40%
Jean, garçons
Sur tous* les jeans mode 8-16. (*Sauf Levi's et G.W.G.) Ord. 9.99-32.99.... 5.97-19.47

Parce que... le prix le plus bas fait loi!

RIVE-SUD: BELOEIL, Centre commercial Montenach; LONGUEUIL, Place Desormeaux; ST-JEAN, Carrefour Richelieu; GREENFIELD PARK, Les Galeries Super Carnaval (boul. Taschereau); CHÂTEAUGUAY, 71, boul. St-Jean-Baptiste; ST-HYACINTHE, Les Galeries St-Hyacinthe

NORD: LAVAL, Centre 2000; LAVAL, Centre Duvernay; LAVAL, Les Galeries Laval; DEUX-MONTAGNES, Les Promenades Deux-Montagnes; ROSEMÈRE, Les Galeries des Mille-Iles; ST-JÉRÔME, Les Galeries des Laurentides; TERREBONNE, Les Galeries de Terrebonne

MONTRÉAL: REPENTIGNY, 173, rue Notre-Dame; ST-LÉONARD, 7600, rue Viau; LASALLE, Place Newman Carrefour Angrignon; POINTE-CLAIRE, 195, boul. Hymus; MONTREAL, Metro Langelier; MONTRÉAL-NORD, Place Bourassa; ST-LAURENT, Les Galeries St-Laurent; Pointe-aux-Trembles, Carrefour de la Pointe

Pour la Commission des droits de la personne, la crise d'Oka était prévisible et pourrait se répéter

BRUNO BISSON

■ La Commission des droits de la personne du Québec croit que les gouvernements ne pourront éviter une nouvelle crise comme celle d'Oka si la question des droits des autochtones n'est pas réglée avant le début de grands travaux d'aménagement du territoire, tels ceux du complexe Grande-Baleine.

Évoquant les menaces proférées par un leader Cri contre ce projet hydroélectrique et les manifestations des Algonquins du lac Barrière, opposés aux coupes forestières projetées dans le parc de La Vérendrye, la Commission recommande, dans un rapport de plus de 140 pages, «que des travaux ne débutent pas avant le règlement des revendications autochtones, évitant ainsi de les placer dans une situation de pression indue quant à l'issue de négociations».

En dressant un post-mortem de la crise d'Oka, les auteurs du rapport de la Commission, M. Pierre Lepage et Mme Monique Rochon, estiment que ce conflit était prévisible mais évitable, et qu'une médiation par un comité indépendant aurait pu désamorcer la crise en réglant la controverse sur l'agrandissement du golf d'Oka avant l'intervention policière du 11 juillet dernier.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Tom Siddon, n'avait toutefois répondu à l'invitation de la Commission que quatre mois après en avoir été saisie, soit le 31 octobre 1990, alors que la crise était terminée depuis 35 jours.

Le ministre a promptement réagi à ces reproches, hier, par un communiqué où il affirme qu'il «est absurde de laisser entendre, dix mois après la crise, que la création d'un comité aurait fait disparaître les barricades comme par magie».

Mesures et recommandations

La Commission ne s'attarde toutefois pas sur des hypothèses et allégations antérieures au déclenchement du conflit. Une série de 19 recommandations visant la mise en place d'un support efficace aux municipalités concernées par des revendications autochtones, côtoient des mesures concrètes pour dénouer l'impasse persistant à Kanesatake.

La Commission estime ainsi qu'un comité indépendant pourrait trouver des solutions au cul-de-sac qui sévit toujours à Oka en souhaitant que les Mohawks règlents leurs querelles internes pour rechercher une solution durable à leurs problèmes économiques.

L'organisme s'inquiète aussi du refus du gouvernement de mener une enquête publique sur les relations entre la police et les autochtones sous prétexte qu'une politique gouvernementale est en voie d'élaboration à Québec. Le rapport recommande au moins, dans l'intervalle, que les organismes chargés de veiller au respect de la déontologie policière soit mis sur pied au plus vite.

En plus de ces recommandations, la Commission soulève quelques constats troublants sur le comportement de la SQ au cours de la crise et sur la volonté du gouvernement provincial de veiller au respect des droits fondamentaux des victimes, qu'elles soient Mohawks ou non-autochtones.

Ainsi, le rapport critique sévèrement l'arbitraire qui a régné pendant les premiers jours du conflit aux barrages de la SQ qui encerclaient Oka et Kanesatake. Des témoignages ont fait état de décisions et de comportements discriminatoires ou racistes de la part de certains policiers à l'endroit des Mohawks de Kanesatake.

Pas facile d'enquêter

La Commission elle-même a éprouvé de sérieuses difficultés à enquêter sur ces allégations puisqu'il lui a fallu six jours de démarches avant de pouvoir franchir les barrages policiers. Après une démarche auprès du ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, des agents munis de laissez-passer s'étaient quand même vu refuser l'accès au territoire assiégé à la suite d'un «changement de philosophie».

Ce n'est finalement qu'après avoir informé le premier ministre Bourrassa de cette situation que des enquêteurs ont pu se rendre à Kanesatake et Oka.

Quant aux plaintes des présumées victimes de ces actes, elles n'ont jamais été traitées parce que la SQ n'a pas encore créé le comité de déontologie interne qui permettrait au Commissaire de la déontologie policière du Québec de les étudier. Par ailleurs, quatre plaintes de brutalité policière acheminées au Commissaire, le 11 octobre dernier, ont été jugées irrecevables parce qu'elles concernaient des incidents survenus avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation policière, le 1er septembre.

Enfin, la Commission signale que le ministre Elkas n'a jamais répondu à une autre intervention de la Commission concernant une pénurie de médicaments à l'hôpital Kateri de Kahnawake, survenue alors que cette réserve était aussi assiégée.

À la lumière de ces faits, la Commission se demande pourquoi il a fallu l'intervention du ministre de la Justice pour qu'elle puisse assumer adéquatement ses mandats.

«Ses mandats, s'interrogent les auteurs, étaient-ils méconnus par les autorités politiques et policières? Etaient-ils seulement mal exprimés ou a-t-on voulu délibérément les ignorer?»

Max Yalden accuse la municipalité d'Oka et la Sûreté du Québec

BRUNO BISSON

■ Le président de la Commission fédérale des droits et libertés, M. Max Yalden, estime que le déclenchement de la crise d'Oka fut le résultat de quatre erreurs consécutives de la municipalité d'Oka et de l'état-major de la Sûreté du Québec.

Lors d'une visite à *La Presse*, hier, M. Yalden a qualifié de «peu inspirée» la décision de la municipalité d'Oka d'agrandir un terrain de golf sur des terres revendiquées depuis 200 ans par les Mohawks.



Max Yalden

«La deuxième erreur était de chercher une solution par la voie légale en demandant une injonction, a-t-il dit, et la troisième de demander à la police de la faire respecter. Mais la quatrième erreur, qui à mon sens fut une erreur objective, est venue de la SQ. Elle n'aurait jamais dû intervenir le 11 juillet au matin.»

M. Yalden, qui a déjà recommandé la disparition pure et simple de la Loi sur les Indiens et le démantèlement du ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'est dit peu surpris de l'annonce d'une commission royale d'enquête faite par le premier ministre Mulroney, le 23 avril dernier, à Victoria.

«Nous recommandions cette commission depuis trois ans, a-t-il commenté. Si on nous avait écouté en 1988, elle serait en voie de terminer ses travaux.»

Affirmant que la situation des Amérindiens du pays constitue à ses yeux l'une des pires injustices qui soit en Amérique du Nord, le commissaire Yalden croit que lors de son discours de Victoria, M. Mulroney est allé encore plus loin que lui en dénonçant la Loi sur les Indiens, «une loi épouvantablement colonialiste».

«Les Amérindiens veulent négocier d'égal à égal, dit-il, c'est pourquoi je pense que la Loi sur les Indiens doit être abolie et que le ministère des Affaires indiennes, à cause de son héritage historique, n'est pas en mesure de changer sa façon d'agir avec les autochtones.

«Je crois qu'un mécanisme d'arbitrage des conflits suffirait à régler les revendications territoriales et qu'un Secrétarait pourrait s'acquitter de l'administration des Affaires indiennes», précise-t-il.

M. Yalden insiste toutefois sur le fait que le gouvenement ne devait pas céder à la violence manifestée par les Warriors à Oka et Kahnawake. Selon lui, la présence d'hommes armés et masqués a fini par se tourner contre les Mohawks vers la fin du conflit.

Les «billets de stationnement» ont rapporté 38,6 millions

GILLES GAUTHIER

■ Les «billets de stationnement» ont rapporté, l'an passé, 38,6 millions $ à la Ville de Montréal comparativement à 14,4 millions $ en 1986, mais l'administration refuse toujours de faire siéger la Cour municipale le soir pour accommoder ceux qui veulent contester ces contraventions.

Seulement 0,1 p. cent de ces contrevenants font valoir leurs droits directement devant le tribunal, a indiqué hier le conseiller Marvin Rotrand, de la Coalition démocratique, au cours d'une conférence de presse.

Le nombre de contraventions pour stationnement émises par Montréal est passé, entre 1986 et 1990, de 763473 à 1503666. Selon les statistiques obtenues par M. Rotrand, 1767 personnes à peine se sont présentées devant le tribunal, l'an passé.

Une vérification auprès de 24 autres villes de l'île de Montréal lui a révélé que 20 d'entre elles «organisent les horaires de leur cour en fonction des disponibilités de leurs contribuables» en faisant siéger les juges certains soirs.

Selon M. Rotrand, les notions de justice, de gestion de la circulation et d'ordre public se sont effacées pour laisser toute la place à l'appétit fiscal de l'administration.

La Coalition démocratique déposera, au cours de la prochaine réunion du conseil municipal, le 13 mai, une motion demandant «que la Ville de Montréal offre les services de la Cour municipale en soirée».

En 1990, 4207 personnes se sont prévalues de la possibilité d'enregistrer par écrit un plaidoyer de non-culpabilité et la Ville a retiré la moitié de leurs contraventions de stationnement.

Rien de trop beau pour les golfeurs

GILLES ST-JEAN

■ Longueuil devra débourser 799676 $ pour l'aménagement et la construction d'un terrain d'exercice et d'un chalet, de même que pour des travaux de drainage et de pompage à son terrain de golf municipal, le Parcours du cerf.

Lors de l'assemblée du conseil, mercredi soir, dans une école de l'ancienne Ville Jacques-Cartier, les trois conseillers de l'opposition ont refusé de voter en faveur du règlement autorisant cette dépense.

Une conseillère, Mme Sylvie Robidas, a allégué, en deux temps, que 100000 $ pour un chalet de terrain d'exercice paraissaient beaucoup trop, et que, d'autre part, la Ville ne devrait pas avoir à payer 82000 $ supplémentaires pour des tuyaux d'irrigation qui ont crevé après avoir gelé, à l'automne 1989. Selon elle, la Ville devra payer ces sommes supplémentaires en taxant les citoyens.

Le maire, M. Roger Ferland, a nié que les citoyens assument ces dépenses par leurs taxes, disant plutôt que le terrain de golf serait payé par le produit de la vente de terrains par la municipalité.

Quant au surplus de dépenses consacrées au golf, le maire a soutenu, lors d'une interview, qu'il aurait été impossible de déterminer à cinq p. cent près le coût définitif du terrain de golf quand les plans ont été faits.

«Le golf a été évalué de 8 à 10 millions à l'époque, mais ça ne comprenait pas le terrain d'exercice; avec cette nouvelle dépense, la facture dépasse les 10 millions, c'est vrai, mais pas beaucoup», a assuré le maire.



À propos de vos épargnes...

VOUS MONTEZ?

Comment s'assurer que vos épargnes vous font vraiment gravir les échelons? Voilà une question à laquelle la Banque Royale répond entre autres par trois options de placement toutes plus performantes les unes que les autres et que vous pouvez choisir en tout ou en partie.

LE COMPTE SIGNATURE®

Bénéficiez de toute la commodité d'un compte-chèques combinée à un intérêt quotidien progressif calculé sur *chaque dollar* de votre compte: plus votre solde est élevé, plus votre taux d'intérêt journalier augmente (jusqu'à concurrence d'un solde de $5,000 et plus).

Vous pourrez de plus avoir accès à votre compte Signature en succursale et par l'entremise de tous les guichets automatiques bancaires, partout au pays, aux États-Unis et même outre-mer grâce au Plus System*.

LE COMPTE PLACEMENT ROYAL®**

Avec ses *taux d'intérêt qui s'élèvent* au rythme de vos économies et l'accès à vos fonds en tout temps, le compte Placement Royal vous propose le meilleur des deux mondes. Votre intérêt est calculé quotidiennement (minimum $5,000) et vous pouvez effectuer des retraits ou des dépôts en tout temps.

Tout comme pour le compte Signature, vous avez accès à votre compte en succursale et par l'entremise de tous les guichets automatiques bancaires partout au pays, aux États-Unis et même outre-mer grâce au Plus System.

Votre argent est en toute sécurité car la Banque Royale du Canada vous offre une garantie inconditionnelle.

Voici nos taux hautement compétitifs:

Sur chaque dollar lorsque votre solde se situe entre:			Le taux indiqué s'applique sur la partie du solde entre	Le taux indiqué s'applique sur la partie du solde de
$5,000 et $9,999.99	$10,000 et $24,999.99	$25,000 et $59,999.99	$60,000 et $99,999.99	$100,000 et plus
6.10%	6.26%	7.11%	8.22%	8.27%

Les intérêts sont versés mensuellement. Taux en vigueur en date du 26 avril 1991.

LES CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS**

Stabilité, sécurité, efficacité: trois qualificatifs qui définissent bien nos certificats de placement garantis. Il n'y a pas de limite maximum. Vous n'avez qu'à choisir le terme qui vous convient entre 1 et 5 ans. Car nous vous garantissons un des plus hauts taux sur le marché pour la durée du terme choisi.

Voici un exemple de nos taux basés sur une année pour des placements de $500 à $25,000:

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
8.75%	9.00%	9.00%	9.00%	9.00%

Pour des sommes plus importantes, informez-vous de nos taux. Les intérêts sont versés annuellement. Taux en vigueur en date du 26 avril 1991.

Les comptes Signature et Placement Royal ainsi que les certificats de placement, des options de placement qu'il vous faut pour prendre un nouvel essor!

Pour savoir comment mieux faire travailler votre argent *en toute sécurité*, passez nous voir ou composez sans frais: à Montréal, le 987-8000; à l'extérieur, le **1-800-363-3967.**

®Marques déposées de la Banque Royale du Canada
*Banque Royale du Canada, usager inscrit de cette marque
**Offerts par la Société d'hypothèques de la Banque Royale et garantis inconditionnellement par la Banque Royale du Canada

BANQUE ROYALE

Les services bancaires les mieux pensés au pays

Le culte de l'excellence met à l'écart l'adolescent qui échoue et peut le plonger dans la misère

FRANÇOIS FOREST

■ La recherche constante de l'excellence, «l'exceptionnel devenu la norme», la quête du succès à tout prix, la compétition omniprésente et sauvage font en sorte que l'adolescent qui échoue dans ses études est vite mis à l'écart et voué «très rapidement à connaître une existence de pauvreté et de misère».

Ces jeunes qui ont déçu sont les adolescents de l'insuccès, du décrochage et de la démesure qui forment actuellement la clientèle des chômeurs, des sans emplois, des itinérants.

Déjà, il y a plusieurs années, le docteur Jacques Wilkins, alors pédiatre à Sainte-Justine, de concert avec des chercheurs Américains et Scandinaves, mettait en garde les parents et les enseignants contre la démesure du «discours et du culte de l'excellence».

Hier, lors du 5e congrès de la Société de la médecine de l'adolescence, Dr Wilkins, professeur à l'Université de Montréal, a semblé regretter la marginalité qu'avaient développée les adolescents des années 70 (drogues, anorexie, notamment) pour décrier la trajectoire d'autosabotage que semblent consciemment ou non adopter, depuis la fin des années 80, une multitude d'adolescents aux prises avec des troubles de conduite.

Ces adolescents abiment leur potentiel et brisent leurs parents peinés, abattus et dépassés. «Ils se marginalisent à une rapidité jamais rencontrée auparavant», a-t-il dit.

Tanmdis que la marginalité des années 70 était créatrice, à la recherche d'un nouveau bonheur et d'une nouvelle sensibilité, la démesure présente de certains adolescents est plus négative, destructrice, moins *«glamorisée»* et mène à la pauvreté. L'actuelle crise économique, soutient-il, a fait surgir la pauvreté de la jeunesse en tête des problèmes sociaux.

L'adolescent vit le désir d'une plus grande liberté et peut avoir tendance à vouloir l'acquérir en foutant tout en l'air, dit le pédiatre au cours d'une entrevue. «Le problème, c'est qu'une fois cette pseudo indépendance acquise, il devient dépendant de tout le monde qui veut l'aider.»

Clinicien qui fait du «cas par cas» et dont les recherches peuvent éclairer la médecine de santé communautaire, il reconnait que les adolescents et leurs parents ont un «urgent besoin d'être aidés».

Désorganisation familiale

Dans une autre communication intitulée «L'enfant qui n'apprend pas», le psychiatre Michel Lemay, de Sainte-Justine, observe deux dramatiques mouvements opposés : une augmentation évidente des troubles du comportement (dont font souvent partie les troubles d'apprentissage) par suite de la croissance de la désorganisation familiale, et une diminution régulière des moyens de prévention, de détection et d'aide directe à l'école par suite de compressions budgétaires. Or, ajoute-t-il, en même temps que cela se produit, la société dans son ensemble exige, pour un nombre croissant de tâches professionnelles, des acquisitions académiques poussées et souvent inutiles.

Par ailleurs, pour affronter la scolarité, «c'est-à-dire la rencontre d'incertitudes, de réussites, d'échecs, de tâtonnements,» l'adolescent doit avoir confiance en lui, compter sur une sécurité de base.

Pour croire en sa capacité de surmonter l'obstacle, il doit recevoir de ses parents le message (...) qu'il est capable de réussir, mais que ses piétinements, ses mouvements en arrière sont des processus normaux d'attente, de reprises de force et non des échecs dont il doit se sentir coupable.

Pas moins de 40 p. cent des élèves Québécois décrochent des études du secondaire sans diplôme.

Les parents de la CÉCM rejettent la consultation sur l'éducation sexuelle

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Les parents de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) ont rejeté, mercredi soir, une résolution votée par les commissaires, le 24 avril, prévoyant la tenue, en même temps, d'un sondage et d'une consultation sur l'éducation sexuelle.

Les parents préfèrent se prononcer d'abord par sondage pour éviter, disent-ils, toute ambiguité dans les résultats.

Le comité central des parents, chargé de préparer le sondage selon la résolution, croit également que la consultation devrait présenter toutes les opinions d'une façon équilibrée. Or, la décision prévoyait que des départements de santé communautaire incluraient des documents en faveur des machines distributrices de condoms dans les écoles. Mais la résolution ne précisait pas qui apporterait le point de vue contraire.

«Le sondage, les gens le reçoive à la maison et personne ne peut le faire dévier. Tandis que dans une consultation, on peut diriger l'information et les questions sont moins pures», a indiqué Mme Gérardine Bissonnette, présidente du comité central des parents.

La résolution votée à l'assemblée du conseil des commissaires la semaine dernière s'arrêtait sur trois volets : l'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire, l'information sur le sida et les MTS au primaire et secondaire et les distributrices de condoms au secondaire. Elle prévoyait la tenue d'un sondage auprès des parents du secondaire avant la fin des classes et une consultation auprès des comités d'écoles, des conseils d'orientation, des professeurs et des étudiants de niveau secondaire.

Centre d'écoute
Complexe Desjardins
Accueil: lundi au vendredi midi à 17 h
LE HAVRE 982-0333
SOLITUDE ?

A.G
LEVEZ-VOUS TÔT MONTRÉAL
A.G
3 HEURES SEULEMENT SAMEDI 9 h à 12 h

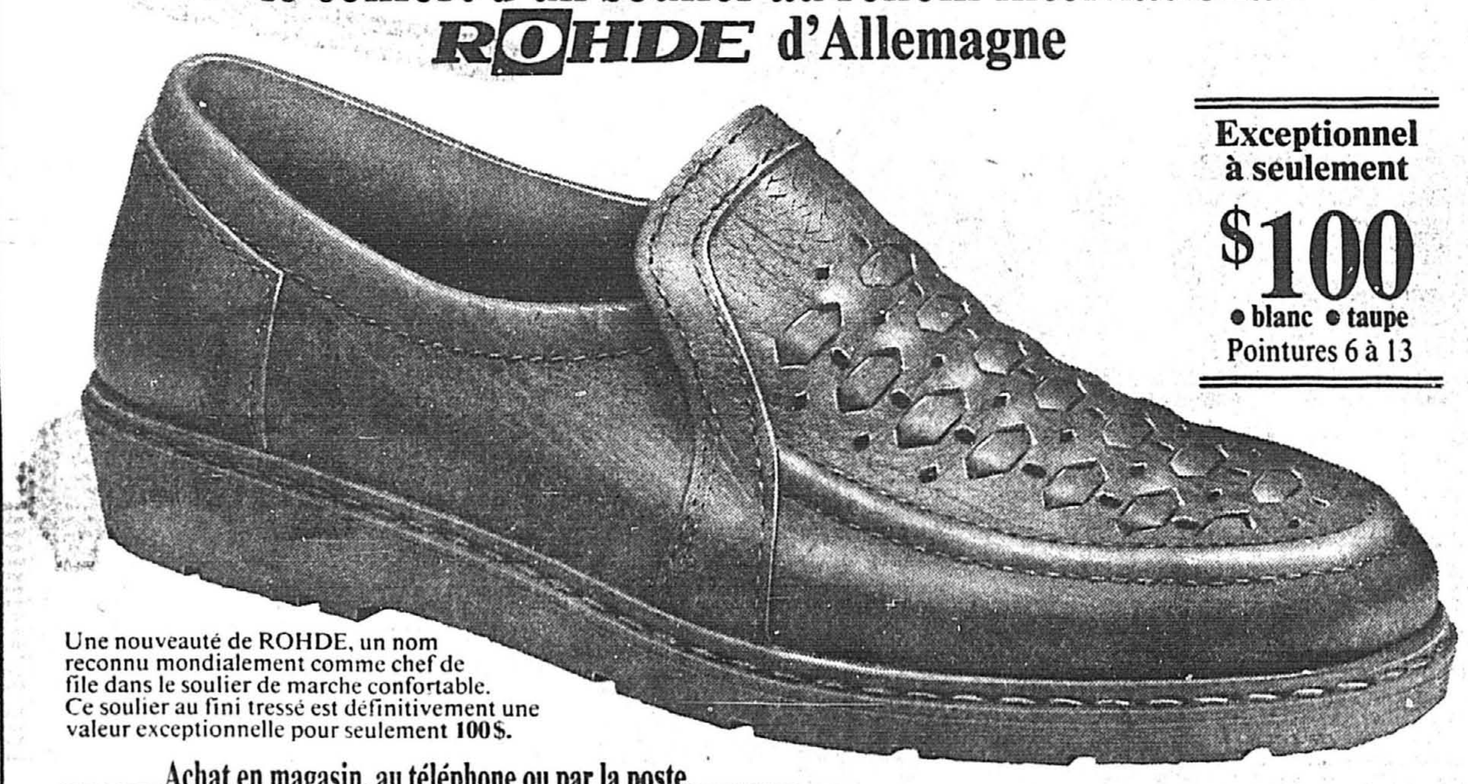


RAYÉES ET UNIES
CHEMISES HABILLÉES
ORD. JUSQU'À 64.95$
18$
14½ À 17½
100% COTON ET 60% COTON/40% POLYESTER

LA PLACE VERTU ● CENTRE ROCKLAND ● FAIRVIEW PTE-CLAIRE ● 960, STE-CATHERINE O. ●
A. Gold & Sons DEPUIS 1899
● LES GALERIES D'ANJOU ● LES PROMENADES ST-BRUNO ● MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD ● LE CARREFOUR LAVAL
American Express, Visa, MasterCard, Carte Blanche, A. Gold & Sons.

GRANDE LIQUIDATION
DE PEINTURES À L'HUILE
La plus énorme sélection de tableaux à Montréal doit être liquidée à des RÉDUCTIONS DU TONNERRE
VOICI QUELQUES EXEMPLES AU HASARD:
~~275 $~~ 95 $ | ~~345 $~~ 145 $ | ~~475 $~~ 225 $ | ~~675 $~~ 295 $ | ~~750 $~~ 375 $
(La TPS est incluse dans le prix)
Parmi les oeuvres exposées figurent des paysages canadiens et européens, des scènes de fermes québécoises, des marines, des vues de Montréal et Québec, des floraux, des portraits, des nus, des scènes d'hiver et d'automne dans les Laurentides, et quoi encore?
Il y a de tout, à vous de choisir.
PENDANT 3 JOURS
Aujourd'hui de 9 h à 18 h
demain, samedi de 9 h à 17 h
et dimanche de 13 h à 17 h
Attention: Découpez cette annonce, apportez-la et vous obtiendrez 10% de réduction additionnelle, sur tout achat.
MAIS FAITES VITE!!
GALERIE ROYALE
1420, rue Sherbrooke Ouest (coin Bishop). Tél.:845-4383
1585714 - 502

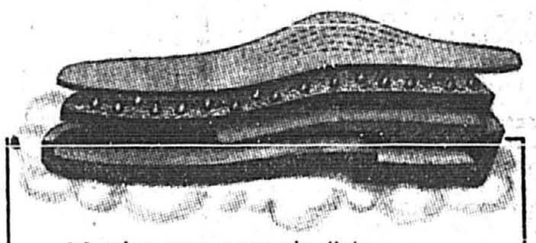
A.G
A. Gold & Sons DEPUIS 1899
La sensation de marcher pieds nus dans le sable
le confort d'un soulier au renom international
ROHDE d'Allemagne



Exceptionnel à seulement
$100
● blanc ● taupe
Pointures 6 à 13

Une nouveauté de ROHDE, un nom reconnu mondialement comme chef de file dans le soulier de marche confortable. Ce soulier au fini tressé est définitivement une valeur exceptionnelle pour seulement 100$.

Achat en magasin, au téléphone ou par la poste.
Commande par poste, téléphone ou télécopieur Tél.: (514) 288-4653, poste 231
Télécopieur (514) 288-6804
A. Gold & Sons, 2050, rue Bleury, bureau 100, Montréal (Qc) H3A 2J5
N.B. Le prix des commandes par la poste, téléphone ou télécopieur est de 115,56$ la paire incluant 7% T.P.S. et 8% T.V.A.
Envoyez-moi ☐ 1 paire de CHAUSSURES ROHDE à 115,56$ Pointure_____Couleur_____
Envoyez-moi ☐ 2 paires de CHAUSSURES ROHDE, total de 231.12$ Pointure_____Couleur_____
Ajoutez 3,75$ de frais de livraison pour 1 paire ou plus incluant la T.P.S. Total de la commande_____$.
Facturez: ☐ Amex ☐ Visa ☐ MasterCard ☐ Diners ☐ Carte Blanche ☐ A. Gold & Sons
No de carte de crédit_____Date d'expiration_____
Ci-joint ☐ mandat ☐ cheque (pas de paiement à la livraison).
Nom_____Tél.:_____
Adresse_____App._____
Ville_____Province_____Code postal_____



Marchez sur un coussin d'air. Une semelle faite de milliers de bulles d'air pour offrir un confort ultime.

● MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD ● CENTRE ROCKLAND ● 960, RUE STE- CATHERINE O. ● PLACE VERTU
● FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE ● GALERIES D'ANJOU ● PROMENADES ST-BRUNO ● CARREFOUR LAVAL
American Express, Visa, MasterCard, Carte Blanche, A. Gold & Sons.

JUSQU'À 60% DE RABAIS
VENTE DE LA Fête des mères
ACHETEZ VOTRE OR AU GRAMME
Liquidation de bijoux en or importé d'Italie
VENTE SPÉCIALE
10k $21.95 /le gramme
14k $31.95 /le gramme
18k $41.95 /le gramme
10 JOURS SEULEMENT!
HEMSLEYS
Bijoutier depuis 1870
660, rue Sainte-Catherine, coin University
866-3706

Dave et Matthew Hilton vont passer le week-end en prison

YVES BOISVERT

■ Dave et Matthew Hilton passeront le week-end en prison.

Hier matin, leur avocat, Me Jeffrey Boro, a demandé de reporter à mardi prochain leur requête pour mise en liberté provisoire, de façon à permettre aux deux jeunes boxeurs d'être évalués par un psychologue.

«Il s'agit de voir s'ils ont des problèmes d'alcool et s'ils sont prêts à faire des efforts pour les régler», a déclaré Me Boro, à la sortie de la salle d'audience du palais de justice de Montréal.

Matthew, 25 ans, et Dave Hilton, 27 ans, font face à cinq accusations criminelles. Ils sont accusés d'avoir commis un hold-up dans un commerce de beignes de Dollard-des-Ormeaux, lundi, vers minuit.

Leur coaccusé, Robert Dooley, de Dorion, a été remis en liberté hier avec le consentement du ministère public.

«C'est un homme de 45 ans qui n'a aucun antécédent judiciaire», a dit le procureur de la Couronne, Me Serge Authier, en cour, avant de proposer une série de conditions habituelles à la mise en liberté en attendant le procès.

Le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour du Québec, a donc remis la requête des jeunes Hilton à mardi prochain (7 mai). En attendant, ils sont emprisonnés au Centre de détention Parthenais, dans l'Est de la ville.

Me Boro, qui a déjà défendu le troisième frère Hilton, Alex, a admis qu'il semble y avoir «un problème de boisson» dans cette famille d'athlètes.

«Mais je ne savais pas que ça touchait Dave et Matthew», a-t-il dit.

Cependant, en conversant avec les policiers, Me Boro a appris que les deux jeunes boxeurs, interceptés dans la nuit de lundi à mardi peu de temps après l'incident, étaient en état d'ébriété.

«J'ai aussi appris que, depuis quelques semaines, il semble qu'ils avaient des problèmes d'alcool», a-t-il ajouté.

Après avoir consulté la famille et les accusés, Me Boro a donc décidé qu'ils allaient être examinés par un spécialiste. «Ils écoutent toujours ce que je leurs dis et suivent les décisions de leur avocat», de préciser le criminaliste.

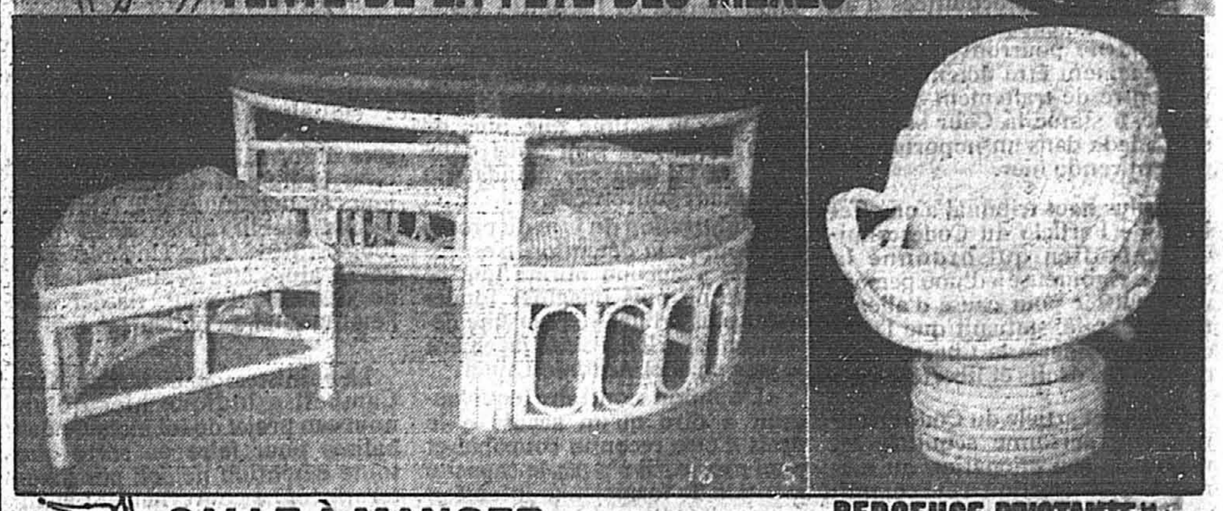
«Si la cour conclut qu'ils ont agi en malfaiteurs au moment où ils étaient ivres, je veux pouvoir donner des garanties à la cour qu'ils ne se retrouveront pas dans cet état quand on va les remettre en liberté», a expliqué Me Boro.

Les deux jeunes seront vus par des gens de la Maison Décision, a dit Me Boro.

95 modèles différents en montre

ÉCONOMISER jusqu'à 70% rendra maman heureuse

VENTE DE LA FÊTE DES MÈRES



SALLE À MANGER 5 MORCEAUX SPÉCIAL 399$ Prix suggéré 999$ (vitre et coussins inclus)

BERCEUSE PIVOTANTE Prix suggéré 499$ (coussin inclus) SPÉCIAL 199$

Choix de 5 couleurs différentes: Blanc, champignon, brun, naturel, gris.
QUANTITÉS LIMITÉES. FAITES VITE!

ROTIN ORIENTAL 6001, rue St-Hubert (au nord du boul. Rosemont) 278-2650

13 ans ça s'fête!

MISSION harman/kardon



Pour célébrer 13 ans d'étroite collaboration avec harmon/kardon, nous offrons aux fines oreilles ce forfait de connaisseur à un prix qui ne vous laissera pas indifférent. Venez tendre l'oreille au son divin du combiné harman/kardon et Mission...vous serez au septième ciel!

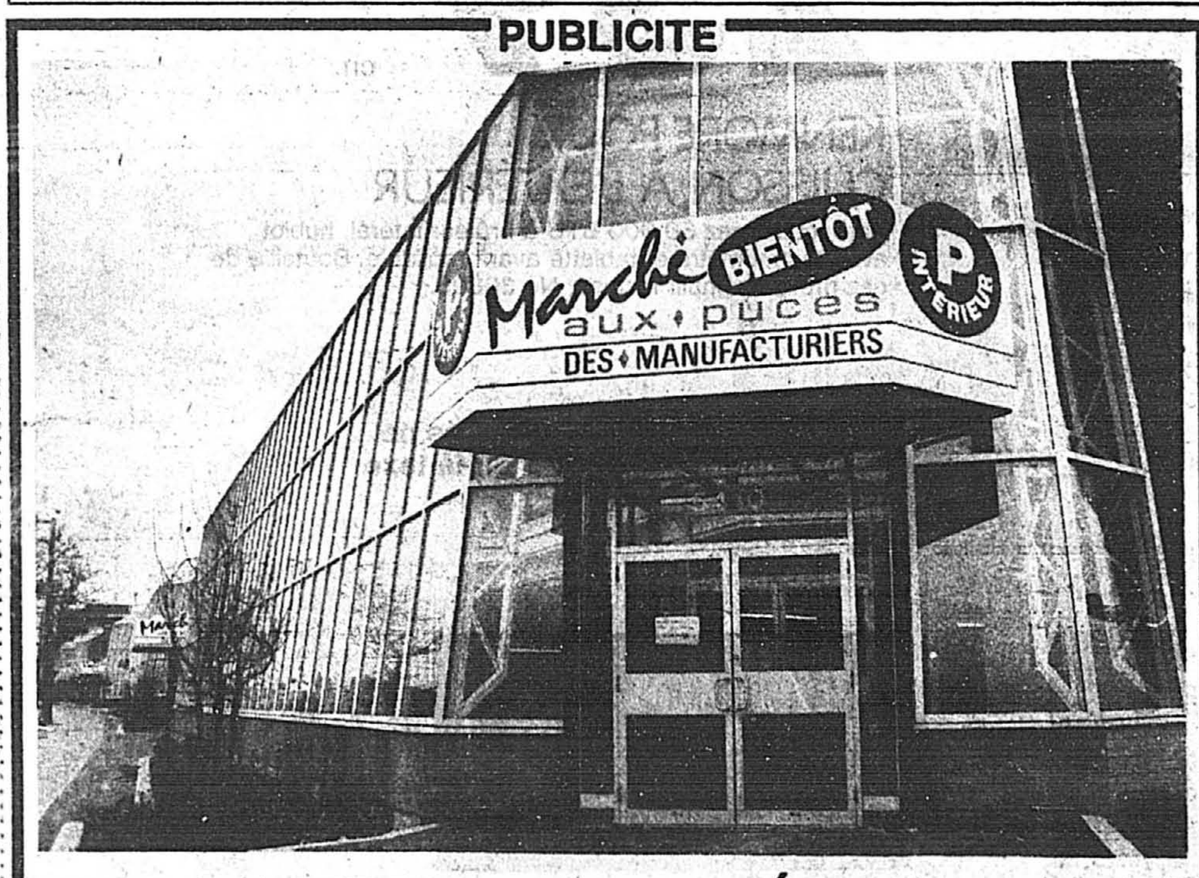
audio centre
5260 Sherbrooke ouest 482-4420
1930 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627



Vous pourriez envoyer vos dons à:

L'ARMÉE DU SALUT
2050, Stanley, Montréal (Québec) H3A 3G3
ou composer 288-7441

PUBLICITE



BELCOURT INAUGURE UN AUTRE MARCHÉ AU CONCEPT UNIQUE

LE MARCHÉ AUX PUCES DES MANUFACTURIERS: UN SUCCÈS ASSURÉ!

GENEVIÈVE KENT

Après Le Marché de l'Ouest et Le Marché Les Halles d'Anjou, voici le tout nouveau Marché aux Puces des Manufacturiers, un concept de vente au détail qui n'a pas son pareil au Québec. En effet, c'est le seul marché aux puces qui offre des articles de première qualité. L'ouverture du Marché aux Puces des Manufacturiers le 16 mai s'inscrit dans le cadre du succès continuel dont jouit Belcourt, agents immobiliers et propriétaires d'immeubles à la réputation exceptionnelle.

Le Marché aux Puces comprend 90 000 pieds carrés de surface de vente ainsi qu'un stationnement sur deux niveaux pouvant accommoder plus de 600 voitures. L'emplacement de choix du Marché aux Puces est un atout indéniable. Selon Michael Zunenshine, Président de Belcourt "l'emplacement central du Marché aux Puces lui assure un achalandage élevé ainsi qu'un accès aux consommateurs mieux nantis. Sa situation est vraiment exceptionnelle: au coin de Décarie, un des boulevards les plus passants à Montréal et d'Édouard Montpetit".

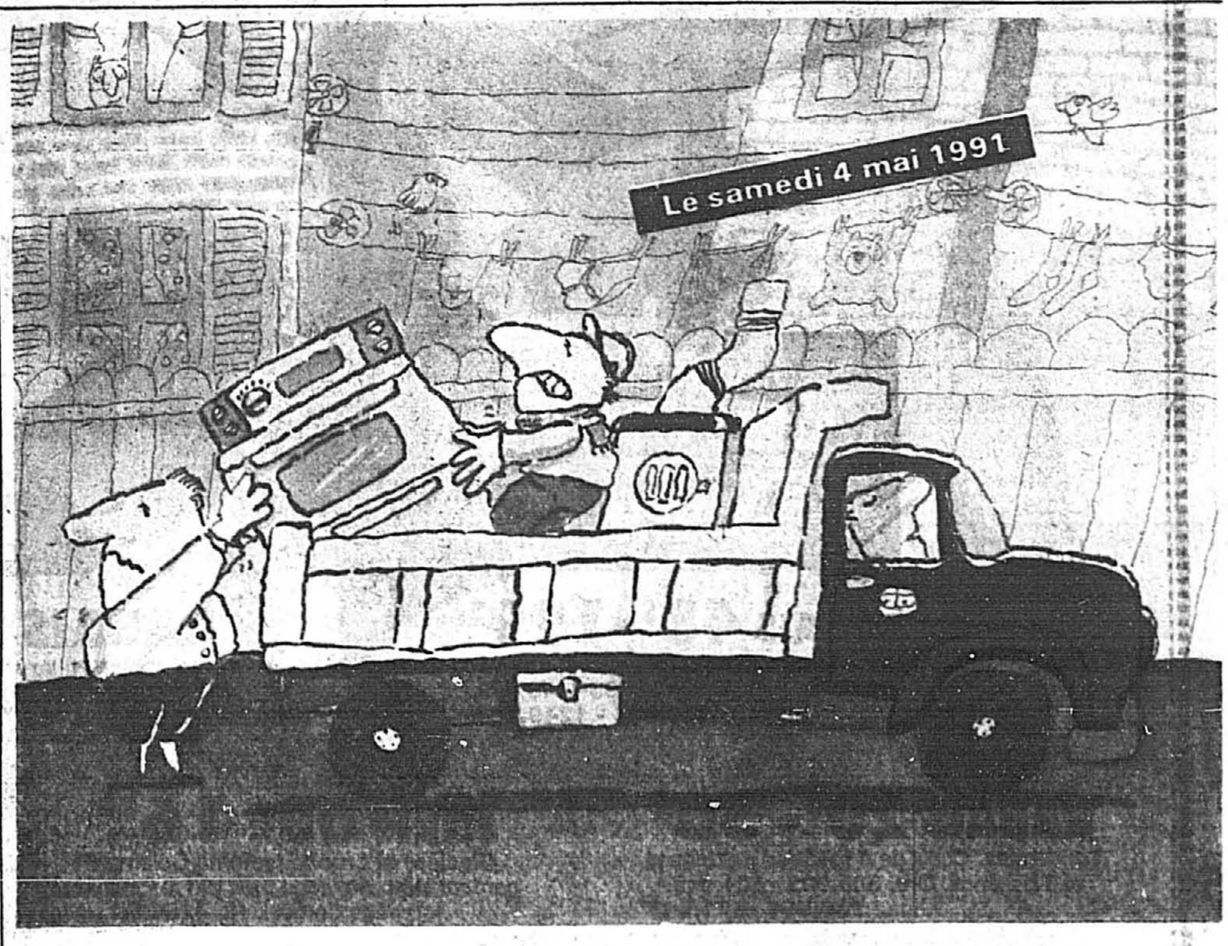
Le concept même du Marché aux Puces des Manufacturiers représente un autre atout. D'une manière générale, les gens ne pensent trouver au marché aux puces que des articles de qualité inférieure. Le Marché aux Puces de Belcourt offre de la marchandise de marques réputées, à des prix tout à fait remarquables: articles de cuir, vêtements sport et mode pour chacun, chaussures et jeans pour hommes et femmes, appareils électroniques comme des lecteurs de disques au laser, magnétophones et systèmes de son, objets d'art, bijoux mode, articles de rénovation et de décoration comme les tuiles de céramique, les stores, les comptoirs de cuisine fabriqués sur mesure...il y a même un concessionnaire d'automobiles. Comme le dit si bien Michael Zunenshine: " Vous trouverez vraiment de tout au Marché aux Puces des Manufacturiers. Il n'a pas son égal!

Avec plus de 75% des espaces de vente loués, on peut trouver au Marché aux Puces plus de 450 kiosques comprenant magasins de réputation internationale, distributeurs, marchands en gros, manufacturiers et détaillants ordinaires - grands et petits. Bien entendu, le succès du Marché aux Puces dépend de l'appui extraordinaire qu'il fournit à tous les locataires. Le Directeur du Marché aux Puces des Manufacturiers, Michel Pauzé, résume comme suit: "En donnant à chaque locataire les moyens requis pour assurer son succès, nous assurons par la même occasion le succès du Marché aux Puces".

La location "clefs en main" de Belcourt est des plus avantageuses, car elle englobe les taxes foncières, l'électricité, l'entretien, etc., à un taux vraiment concurrentiel: à partir de 450 $ par mois. Ce prix comprend également les frais d'une campagne de publicité dynamique et musclée qui utilisera la radio, les circulaires par la poste, les journaux et bien sûr la télévision, où deux annonces de location sont déjà en ondes et où une troisième annonce destinée aux consommateurs fera bientôt son apparition. Une des locataires du Marché aux Puces des Manufacturiers nous confia son immense satisfaction face à son choix: "En matière d'administration, le savoir-faire de Belcourt n'a pas son pareil. On peut vraiment leur faire confiance".

Cette confiance exprimée par tant de locataires s'appuie sur la réputation d'excellence de Belcourt. Pendant plus de 35 ans, Belcourt a connu un succès remarquable. Son Marché de l'Ouest est le marché de cultivateurs le plus fréquenté au Canada, et Le Marché Les Halles d'Anjou situé dans l'est de la ville offre de tout, même un parc d'attractions intérieur. L'addition du Marché aux Puces des Manufacturiers, l'un des plus grands marchés aux puces intérieurs au Québec, ne manquera pas de faire du bruit sur la scène du commerce au détail à Montréal.

Les locataires éventuels peuvent effectuer la location sur place et ce, 7 jours par semaine entre 9 h et 20 h. Étant donné le nombre limité d'emplacements, les parties intéressées devraient sans tarder communiquer avec le 486-9296 ou se rendre en personne au 5410 Décarie.



Sortez vos "gros morceaux"
C'est la journée du grand ménage!

La Ville de Montréal organise encore cette année, le "blitz de ramassage de gros morceaux", le samedi 4 mai.

De 10 h à 22 h, des convois de camions des Travaux publics sillonneront rues et ruelles pour ramasser matelas, frigos, mobilier ou tout autre "gros morceau" jugé inutilisable.

Un conseil:
Veuillez manipuler avec soin les appareils de réfrigération pour ne pas briser leurs tuyaux extérieurs. Vous éviterez ainsi que leurs gaz ne s'échappent. Sans danger direct pour les gens, ces gaz sont dommageables pour la couche d'ozone.

Pour tout renseignement sur ce blitz, téléphonez au 872-3434.

VIVRE MONTRÉAL
C'EST LA RESPECTER

Un aliéné mental acquitté d'un crime peut devenir libre, statue la Cour suprême

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

Les personnes acquittées d'un crime pour cause d'aliénation mentale ne pourront plus automatiquement être détenues dans un centre de traitement psychiatrique, a statué la Cour suprême du Canada dans un important jugement rendu hier.

Le plus haut tribunal a en effet invalidé l'article du Code criminel canadien qui ordonne la «garde rigoureuse» d'une personne acquittée pour cause d'aliénation mentale, statuant que l'article contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés.

Selon cet article du Code criminel, une personne acquittée en raison de son aliénation au moment où l'infraction a été commise, doit automatiquement être détenue dans un centre de traitement psychiatrique et ce, pour une période indéterminée, soit jusqu'au bon vouloir du lieutenant-gouverneur.

Ainsi, avant toute audience sur l'état mental de l'acquitté, celui-ci est envoyé dans un centre de traitement pour une période indéfinie, peut importe s'il représente un danger ou non pour la société. On estime que plus de 1000 personnes sont ainsi détenues au Canada sur mandat du lieutenant-gouverneur.

«L'obligation du juge du procès d'ordonner la détention n'est assujettie à aucune norme que ce soit. Je ne puis imaginer fondement plus arbitraire pour une détention», écrit dans son jugement le juge en chef Antonio Lamer.

«L'opinion contraire équivaudrait à dire qu'un accusé a le droit d'être reconnu coupable et puni même s'il n'a pas la capacité mentale de former une intention criminelle. Il ne saurait en être ainsi», pousuit-il.

Soulignant «les conséquences graves» de son jugement, la Cour suprême accorde une période de grâce de six mois à l'article du Code criminel ainsi invalidé, le temps de permettre au Parlement d'apporter les correctifs nécessaires.

Toutefois, toute détention ordonnée en vertu de cet article sera désormais limitée à 30 jours dans la plupart des cas, ou à 60 jours au maximum si le ministère public établit qu'un délai plus long est nécessaire. Une audience devra alors être tenue au terme de ces délais pour statuer sur l'état mental du patient.

La ministre de la Justice Kim Cambell a indiqué hier qu'un nouveau projet de loi incluera des balises pour faire en sorte que toute détention ne soit pas indéterminée. Le gouvernement avait déjà introduit des changements au Code criminel en 1986, mais le projet de loi est mort au feuilleton.

«C'est un excellent jugement, affirme pour sa part le criminaliste Jean-Claude Hébert. L'avocat n'avait aucun contrôle sur la détention dans un centre de traitement de son client ainsi acquitté. Ce sont des comités de médecins qui évaluaient les cas, sur une base parfois très subjective. Je connais des cas pathétiques, où des personnes ont été détenues pendant des années sans recours légaux»

«Il arrive, par crainte de l'opinion publique, qu'un individu soit gardé en institution malgré le fait que les médecins étaient prêts à signer son congé».

Selon Me Hébert, les procureurs de la défense sont réticents à présenter une défense fondée sur l'aliénation mentale car ils n'ont aucun contrôle sur «la sentence» advenant que l'accusé soit acquitté. «Il était préférable de plaider un homicide involontaire, parce que l'on savait à quoi s'ent tenir. Ce sera maintenant beaucoup plus clair pour nous avec le nouveau système», dit-il.

«J'ai l'impression que les juges de la Cour suprême ont réalisé qu'ils ne pouvaient faire confiance au système actuel de détention dans les centre de traitement psychiatrique», ajoute Me Hébert.

C'est à la suite d'un appel de l'ontarien, M. Owen Swain, que la Cour suprême s'est penchée sur cette question. M. Swain avait été accusé de voies de faits graves à l'endroit de sa femme et de ses deux enfants en 1983 et transféré de la prison à un centre de traitement pour les criminels atteints d'aliénation mentale.

Son état s'est alors rapidement amélioré grâce à des médicaments et il a été remis en liberté sous certaines conditions. Jusqu'à son procès, deux ans plus tard, il a vécu avec sa famille.

En 1985, au moment de son procès, la Couronne chercha à présenter une cause d'aliénation mentale, ce à quoi l'accusé s'est objecté. Le juge avait toutefois tranché en faveur de la Couronne. Acquitté pour cause d'aliénation mentale, M. Swain fut alors de nouveau interné, malgré le fait que son état s'était amélioré depuis l'infraction.

Ce n'est qu'en septembre 1986 que M. Swain fut libéré sur ordre du lieutenant-gouverneur.

Dans son jugement rendu hier, la Cour suprême a aussi statué que le pouvoir du ministère public de présenter une preuve d'aliénation mentale, contre le gré de l'accusé, entrave le contrôle de ce dernier sur la conduite de sa propre défense. Le haut tribunal suggère que la Couronne puisse invoquer l'aliénation mentale uniquement si l'accusé fait lui-même référence à des troubles psychologiques pour expliquer sa conduite.

LA RÉCLAME PLEIN AIR SEARS†† DÉBUTE DEMAIN

††et bons achats habituels



RIEN QUE 239,99† ch.

KENMORE POUR CUISSON À L'EXTÉRIEUR
Barbecue à gaz 50 000 BTU à brûleur latéral, hublot avec thermomètre et tablette avant repliable. Bouteille de gaz prête à remplir incluse. No 30895.

†Les prix annoncés ou affichés ne comprennent pas la TPS ou la taxe provinciale.

RABAIS 48-199
Ensembles de patio. En résine, rotin, aluminium et PVC. Ord. 499,99$-1449,89$. Ch.....449,99$ - 1249,99$†

RABAIS 70$
Tente cabine Hillary 12 X 9' pour 4 à 5 personnes. Toit hydrofuge. No 75506. Ord. 259,99$. Ch.....189,99$†
Les prix ord. indiqués sont des prix Sears



RABAIS 100$
Portique galvalume^MC Sears 1er choix^MD garanti à vie*. No 94077.
Sears ord. 389,99$. Ch.....289,99$†
*Détails complets de la garantie en magasin

RABAIS 20$- 50$
Tondeuses. Choix de 5 modèles électriques et à essence. Ord. 309,99$ - 621,94$. Ch.....289,99$ - 571,94$†

RIEN QUE 16,99$† ch.
Glacière et cruche isolante Coleman^MD gardant les breuvages frais par les chaudes journées de l'été. No 42580.

RABAIS 10$- 70$
Vaste sélection de bicyclettes pour hommes, femmes et enfants. Choix de 5 parmi nos modèles les plus en demande.

RABAIS 20%**
Tous les tuyaux d'arrosage en stock. En vinyle, caoutchouc, tuyaux perforés, etc. Choix de longueurs.
**Sur articles à prix ord. seulement

POUR D'AUTRES BONNES AFFAIRES ET RABAIS, CONSULTEZ NOTRE CAHIER DE 32 PAGES
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 18 MAI 1991, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

CLUB SEARS c'est tout à votre avantage
Détails en magasin.

SEARS
vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA
LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA
LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.
Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Le récidivistes Georges Harris est arrêté pour les deux meurtres commis à Brossard et Verdun

ÉRIC TROTTIER

■ Un seul et même homme aurait commis les meurtres de la rue Wellington, à Verdun, et du motel Falcon, à Brossard. Le suspect appréhendé hier aurait abattu ses deux victimes à quelques heures d'intervalle avec le même pistolet.

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal et de la Sûreté du Québec n'ont mis que quelques heures à établir un lien entre les deux assassinats perpétrés mardi et mercredi. Vers 1 h 30 hier matin, la police a arrêté le principal suspect, Georges Harris, 38 ans, en possession de l'arme du crime.

Georges Harris, un Verdunois qui oeuvre vraisemblablement dans le milieu des trafiquants de narcotiques, aurait loué mardi une chambre au motel Falcon, situé boulevard Taschereau, à Brossard. Durant la soirée, il se serait introduit dans l'unité voisine, la 122, occupée par un homme d'affaires de Sherbrooke, M. Ubald Couture, 47 ans.



Georges Harris

Après avoir abattu celui-ci, Harris aurait volé son argent et son véhicule qui contenait une cargaison de vêtements.

Le lendemain matin, Harris se rend au 5258 Wellington, à Verdun, pour rencontrer des «connaissances». Il semble qu'une querelle ait éclaté entre lui et Daniel Deveault, 27 ans, de LaSalle, au sujet d'une transaction de cocaïne de «quelques centaines de dollars».

Peu avant midi, au moment où le locataire de l'appartement, Harry Charron, se rend acheter de la bière, Harris aurait décidé de commettre un deuxième homicide et c'est Deveault qui en a fait les frais.

Les policiers ont établi le rapport entre les deux assassinats après qu'on eut aperçu Harris au volant de la voiture de M. Couture, la victime de Brossard.

Après avoir émis un avis de recherche à travers la province, les policiers ont retracé Harris, mercredi soir, dans une boîte de nuit de LaSalle. À sa sortie de celle-ci, vers 1 heure, ils l'ont suivi et ont demandé des renforts. Comme Harris avait pris la direction du pont Champlain, les policiers ont établi un barrage à l'entrée de celui-ci, avec l'aide d'un camion remorque.

Une fois la route bien engorgée, les policiers n'ont eu qu'à cueillir Georges Harris, qui était en compagnie de trois autres individus. Ces trois derniers ont été relâchés hier après-midi, après avoir démontré leur innocence.

L'autopsie pratiquée sur les deux cadavres indique qu'une seule et même arme a été utilisée pour les deux crimes: un pistolet de «gros calibre» que Georges Harris portait sur lui au moment de son arrestation.

Harris a plusieurs fois été condamné pour des affaires de vol, de trafic de drogue, de fraude, etc. Jouissant d'une liberté conditionnelle récente, il était recherché depuis le 26 avril par la police de la CUM pour une agression sexuelle.

L'enquête a été menée par le lieutenant-détective Yvan Gauvreau, les sergents-détectives Serge Côté et Michel Provost, de la section des homicides de la police de la CUM, avec la collaboration des agents de la Sûreté du Québec du bureau des crimes contre la personne.

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

Tirage du 91-05-01

649 — Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	5 593 513,40$
5/6+	3	290 464,30$
5/6	229	3 044,10$
4/6	15 234	87,70$
3/6	314 240	10,00$

10 21 35 36 42 44

No complémentaire: 40

VENTES TOTALES: 19 892 637,00$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 10 000 000,00$

PROCHAIN TIRAGE: 91-05-04

Tirage du 91-05-01

Extra. — Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
609659	100 000 $
09659	1 000$
9659	250 $
659	50 $
59	10 $
9	2 $

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DERNIER JOUR
NI PAIEMENT NI FRAIS DE CRÉDIT JUSQU'EN SEPTEMBRE 1991
SUR APPROBATION DU SERVICE DU CRÉDIT
IL Y A CERTAINES RESTRICTIONS. RENSEIGNEZ-VOUS

N'OUBLIEZ PAS, CHEZ SEARS IL N'Y A AUCUN ACOMPTE À PAYER SUR APPROBATION DU SERVICE DU CRÉDIT

L'offre s'applique à tout article de 200$ et plus des rayons ameublement, gros électroménagers, revêtements de sols et parures de fenêtres sur mesure. Détails en magasin

L'offre 'ni paiement' est en vigueur dans les magasins Sears et bureaux de vente par catalogue Sears jusqu'au samedi 4 mai 1991.

CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX ARTICLES SOLDÉS DES CENTRES DE LIQUIDATION.

RABAIS ET SUPER AFFAIRES SAMEDI SEULEMENT CHEZ SEARS

PRIX EN VIGUEUR LE SAMEDI 4 MAI 1991, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

PLUS DE 500 MEUBLES EN RÉCLAME!

RABAIS 40-50%* TOUS LES ENS. DE MATELAS SEARS-O-PEDIC

RABAIS 10-25%* TOUS LES FAUTEUILS À MOUVEMENTS

RABAIS 10%*. TOUS LES PANNEAUX DE CHEVET

RABAIS 15-25%* TOUTES LES TABLES D'APPOINT

RABAIS 120-800$*. TOUS LES MOBILIERS POUR CHAMBRE DES MAÎTRES

RABAIS 100-600$ MOBILIERS DE SALLE À MANGER CHOISIS

RABAIS 100-200$* TOUS LES CANAPÉS. MODÈLES VARIÉS

RABAIS 20% ACCESSOIRES DE DÉCORATION

RABAIS 15-25%* TOUS LES ÉLÉMENTS MURAUX, MEUBLES AUDIO-VIDÉO ET VITRINES

RABAIS 20-30%*. TOUS LES MEUBLES POUR CHAMBRE DES JEUNES

RABAIS 30-100$ MOBILIERS DE CUISINE CHOISIS

RABAIS 100$* TOUS LES CANAPÉS-LITS

*Sur articles à prix ord. seulement

PLUS DE 200 REVÊTEMENTS DE SOLS EN RÉCLAME!

RABAIS 40-50% MOQUETTES CHOISIES À ENVERS MOUSSE

RABAIS 15-30%* TOUS LES PARQUETS

RABAIS 20-40% TAPIS VARIÉS FAITS À LA MAIN

RABAIS 20-30% MOQUETTES CHOISIES EN NYLON OU POLYESTER

RABAIS 15-20% TAPIS D'APPOINT, TRESSÉS CHOISIS

RABAIS 15-40%* TOUTES LES LAMES DE PARQUET

RABAIS 20-50%* TOUS LES REVÊTEMENTS DE SOLS EN VINYLE

RABAIS 20-30% MOQUETTES CHOISIES EN LAINE ET NYLON

ÉLECTROMÉNAGERS CHOISIS EN RÉCLAME!

437,59-786,38† ch. Ord. 457,59$-936,38$
Rabais 20-150. 8 lave-vaisselle Kenmore. Modèles mobiles ou à encastrer.

172,40-944,19† ch.
Rabais 12-300. 5 machines à coudres et machines à surjeter Kenmore.

73,89-666,65† ch. Ord. 83,89$-816,65$
Rabais 10-150. 16 aspirateurs Kenmore. Modèle vertical, traîneau ou central††.
††Pour les maisons non prévues à cet effet, vous devez vous procurer des tuyaux en vinyle vendus séparément

145,11-461,93† ch. Ord. 156,11$-581,93$
Rabais 11-100. 6 micro-ondes Kenmore. Modèle compact, de ligne profilée ou à convection.

SUPERBES CADEAUX POUR MARIAGES, RÉCEPTIONS, ET PLUS

RABAIS 15-25% Lampes décoratives choisies, lustres, ventilateurs de plafond, etc.

RABAIS 20-50%* Tous les articles en cristal et en verre. Passez sans tarder!

RABAIS 33-50%* Toutes les verreries en cristal. Des plus élégantes à la maison!

RABAIS 20%* Tous les coussins décoratifs. Quelle bonne façon d'agrémenter votre décor!

RABAIS 15%* Tous les couvre-matelas et couvre-oreillers. Venez et économisez!

†Les prix annoncés ou affichés ne comprennent pas la TPS ou la taxe provinciale.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA
LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA
LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.
Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Les médias ne combattront pas l'interdit sur les contrats secrets d'Hydro

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Un front commun de cinq quotidiens et de trois chaînes de télévision a fait savoir, mercredi, qu'il renonce à combattre l'injonction qui interdit de rendre publics les contrats secrets d'Hydro-Québec avec 13 sociétés multinationales.

M. Jean-Jacques Samson, éditeur adjoint du Soleil, a expliqué que la décision a été prise après que Norsk Hydro, l'une des 13 compagnies, eut dévoilé les termes de son contrat avec Hydro-Québec.

«Nous avions déjà décidé que si nous avions le contrat (de Norsk Hydro), avec tous les addenda et les renseignements, nous arrêterions probablement là», a-t-il dit.

De plus, a fait remarquer M. Samson, la récession a forcément limité les fonds que les médias peuvent maintenant consacrer à des luttes judiciaires comme celle-là.

«Nous avons le choix entre investir dans un débat de principe devant le tribunal ou conserver notre argent pour des projets de reportages», a-t-il noté.

Outre *Le Soleil*, le front commun comprend *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *The Gazette*, en plus des réseaux TVA, Quatre-Saisons et Radio-Canada.

M. Samson a signalé que d'autres entretiens auront lieu entre les membres de la coalition au cours des prochains jours, afin d'élaborer une nouvelle stratégie.

De toute façon, a-t-il conclu, plusieurs demeurent toujours opposés à l'injonction du tribunal.

Joe Clark dirige un comité ministériel itinérant divisé sur la constitution

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Après la caravane de Keith Spicer et celle du comité Beaudoin-Edwards, c'est maintenant au tour de la troupe ministérielle de Joe Clark de prendre la route pour discuter de la réforme de la constitution à travers le pays. Une troupe aussi divisée que la population.

C'est surtout pour des raisons symboliques que le groupe de 18 ministres tiendra des réunions un peu partout au Canada, mais également pour entendre les gens à l'extérieur de la capitale fédérale a déclaré hier le nouveau responsables des Affaires constitutionnelles et président du comité Joe Clark.

Comme les délibérations du cabinet se tiennent toujours à huis clos, les ministres devront se contenter de rencontrer leurs différents interlocuteurs au cours d'une réception qui aura lieu la veille de leur réunion. Ainsi, entre deux verres la semaine prochaine à Winnipeg, ils pourront s'entretenir avec le premier ministre Gary Filmon, les deux chefs des partis d'opposition et le député amérindien Elijah Harper.

Le comité du cabinet sur les affaires constitutionnelles, né il y a seulement dix jours, connait un départ assez difficile. Les ministres participants reflètent des points de vues qui sont parfois aux antipodes les uns des autres a laissé entendre le ministre de la Santé Benoît Bouchard.

«Nous n'avons pas moins d'opposition à l'intérieur d'un groupe de 18 ministres que nous en avons à l'intérieur de la société québécoise et canadienne, c'est la même réalité»» a lancé hier un Benoît Bouchard devenu plus serein après un accrochage avec certains collègues la veille.

Proposition fédérale

Cette tournée, qui s'étendra sur près de deux mois, devrait permettre à M. Clark d'avoir en juin une idée «assez précise» de la proposition fédérale de réforme de la constitution canadienne. Un projet préliminaire sera d'ailleurs prêt au début de juillet, a t-il dit, soit après le dépôt des rapports Spicer et Beaudoin-Edwards.

Au cours de l'été, le cabinet discutera de ce rapport préliminaire et pourrait y apporter certaines modifications pour tenir compte des recommandations des provinces et des différentes commissions a ajouté M. Clark.

«Notre échéance, c'est de présenter quelque chose (une proposition fédérale) dont on puisse discuter à travers le Canada à la fin de l'été ou au début de l'automne», a affirmé le ministre des Affaires constitutionnelles.

Pressé de dire s'il entendait réunir tous les premiers ministres pour leur soumettre la proposition fédérale, M. Clark a indiqué qu'il n'en était pas question en ce moment. Robert Bourassa ayant souvent répété qu'il ne voulait rien entendre de ces palabres à 11, M. Clark semble juger plus prudent de laisser le temps faire son oeuvre.

Libman débouté par les Libéraux

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Les mandataires et les administrateurs des entreprises qui avaient sommé le chef du Parti Egalité, Robert Libman, de ne plus parler des contrats secrets d'Hydro-Québec ne comparaîtront pas devant la commission de l'Assemblée nationale pour expliquer leur attitude.

C'est ce que la majorité ministérielle a décidé, hier, en battant une motion de M. Libman qui, après avoir affirmé que ses droits et privilèges de député avaient été violés par la mise en demeure de ces compagnies, réclamait la comparution de ces personnes devant la commission parlementaire.

Le leader de l'Opposition officielle, le député Guy Chevrette, a appuyé la motion de M. Libman «parce que c'est la seule façon de donner véritablement justice à tout député», a-t-il dit dans son discours.

Il a dit que c'est dommage de ne pas les entendre devant la commission «parce qu'on aurait pu aller découvrir les dessous de ces signatures de contrats et les motifs pour lesquels ils ont voulu tenir cachés ces contrats d'achat d'électricité d'Hydro-Québec».

C'est au lendemain de la révélation par M. Libman de certains éléments de ces contrats, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée nationale, que les avocats de 11 alumineries, gros clients d'Hydro-Québec, ont expédié cette mise en demeure au chef du PE de ne plus faire mention de ces contrats en raison d'une injonction de la cour.

Le député de Westmount, Richard Holden, a réitéré que les droits de son collègue, son immunité parlementaire garanti par la loi de l'Assemblée nationale, ont été bafoués et que M. Libman a été «intimidé» dans l'exercice de ses fonctions de député.

M. Chevrette a affirmé qu'en rejetant la motion, «les libéraux apportent leur caution à l'intimidation».

Québec verse 3 millions pour les inondations

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Les victimes d'inondations survenues ce printemps dans 37 municipalités du Québec (la majorité en Beauce) recevront une aide financière du gouvernement allant jusqu'à trois millions de dollars, a annoncé hier le ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, Claude Ryan.

Au cours d'une rencontre avec la presse, il a précisé que les dommages ont été estimés à 15 millions $ et que le gouvernement défraiera l'équivalent de 20 p. cent. Les sinistrés les plus atteints pourront recevoir jusqu'à 50 000 $ et les entreprises 75 000 $.

Par rapport à 1987, il s'agit d'une hausse de 30 p. cent accordée aux victimes d'inondations qui ont subi des dommages à leur résidence, perdu des biens essentiels ou encouru des frais d'hébergement temporaire.

Toute demande de compensation devra parvenir au ministère de la Sécurité publique au plus tard à la mi-juillet.

Les objets endommagés qui ne sont pas admissibles à un remboursement sont: les clôtures, les abris d'auto, les garages et autres dépendances, les parterres, les chemins d'entrée, les piscines, les revêtements muraux et autres décorations, les chalets et résidences secondaires, les véhicules automobiles, les articles de sport et les jouets, les bibelots, les manteaux de fourrure.

En ce qui regarde les dommages causés à la résidence, le propriétaire d'une maison de 73 000 $ pourrait recevoir une aide maximale de 7115 $ (comparativement à 4310 $ en 1987) pour des dommages admissibles de 9680 $.



Faites-vous de bons contacts.

Cinq vols quotidiens vers Chicago et, au-delà, vers plus de destinations de la côte ouest que toute autre ligne aérienne. *Un horaire de 5 vols quotidiens vers Chicago, c'est exceptionnel. De plus, avec American Eagle,® nous vous offrons des dizaines de vols quotidiens vers des destinations de l'ouest américain, incluant plus de 20 villes californiennes.*

Des avantages pour vos affaires. *American facilite vos voyages d'affaires en vous offrant des sièges présélectionnés et, évidemment, le programme AAdvantage® et ses primes-voyages pour grands voyageurs.*

Si vous voulez obtenir plus de renseignements ou faire une réservation, communiquez avec votre agent de voyages ou American Airlines au 1-800-433-7300.

Horaire sujet à changements sans préavis. AAdvantage® est une marque de commerce déposée d'American Airlines, Inc. American Airlines se réserve le droit de modifier, sans préavis, les statuts et règlements, les primes-voyages et les offres spéciales du programme AAdvantage, et de mettre fin au programme AAdvantage à six mois de préavis. American Eagle® est une marque déposée d'American Airlines, Inc., et identifie la ligne aérienne régionale affiliée à American.

AmericanAirlines®
du spécial dans l'air®